

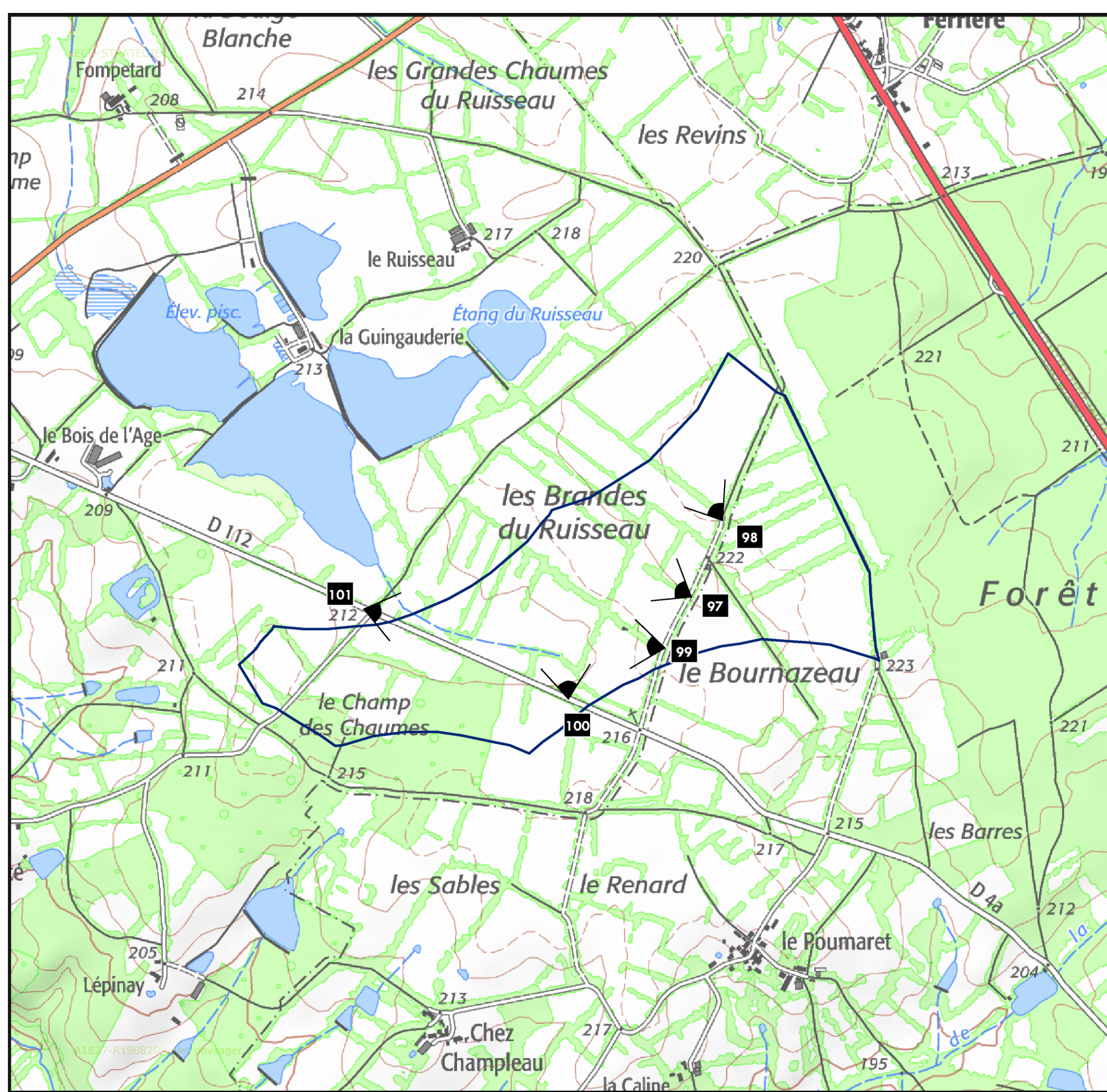
Photographie 99 – 1734 Mât de mesure au sein de parcelles céréalières depuis la piste d’exploitation du sud de la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 100 – 1735 Maillage bocager resserré de la ZIP et parcelles cultivées depuis les abords de la RD 112 (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Photographie 101 – 1736 Chemin de Grande Randonnée de Pays de la Vienne Limousine et vue depuis la RD 112 traversant la ZIP (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)



Points de vue sur la ZIP

 ZIP


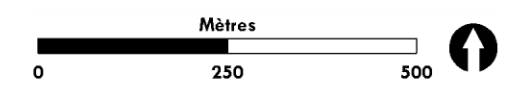
 Localisation des photographies utilisées en pages précédentes

Figure 34 – Localisation des points de vue sur la ZIP



VI.6. Synthèse des sensibilités du territoire d'étude vis-à-vis d'un quelconque développement éolien au droit de la ZIP




Le territoire d'étude est caractérisé par une structure végétale très dense avec une présence imposante du bocage arboré, des forêts de feuillus, de la ripisylve et des petits bosquets. Cette couverture végétale est à l'origine d'horizons paysagers très courts, cantonnés aux paysages rapprochés limitant fortement les perceptions globales des plateaux de la Basse-Marche ou des Terres froides.


Ainsi le projet éolien du Renard est très peu visible aussi bien dans les paysages éloignés que rapprochés et ne se découvre qu'au niveau de certains points de vue :

- Dans les paysages très rapprochés des petits hameaux d'Adriers, de Bussière-Poitevine et de Saint-Rémy-en-Montmorillon. Ce sont les hameaux les plus proches de l'aménagement : Le Ruisseau, La Guingauderie, Le Bois de l'Age, Chez Champleau, Le Poumaret (visibilités).
- Les villages et hameaux de l'aire d'étude rapprochée : Bussière-Poitevine (MH.39), La Pinaudière, Le Cluzeau, La Davidière, La Fayolle, Loutre, Chez Lathus-Haut, Frompetard, Chez Souchaud.
- Le GR de Pays du Tour de la Vienne-Limousine, qui traverse la ZIP et qui sera donc particulièrement concerné par des vues directes sur l'aménagement.
- La rive droite de la vallée de la Gartempe (SI.2, SI.7 et SC.1) (co-visibilités)
- Le village de Le Dorat (SPR, MH 45), notamment depuis l'esplanade, le boulevard des Pyrénées et depuis la RD 4b.




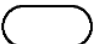
Ailleurs les visibilitées sur le projet éolien sont fortement réduites par la végétation et concernent plus particulièrement les Rochers de l'Isop (SI.5), les axes de circulation principaux et secondaires : la RD 942, la RD 729, la RD 10 et la RD 107.

Synthèse des sensibilités du terri

-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

 Zone d'Influence Visuelle théorique

Zone bâtie

-  Zone bâtie / sensibilité forte
-  Zone bâtie / sensibilité modérée
-  Zone bâtie / sensibilité faible
-  Zone bâtie / sensibilité négligeable

Patrimoine

-  Monument historique
 -  sensibilité forte
 -  sensibilité modérée
 -  sensibilité faible
- Les monuments historiques à la sensibilité négligeable ne sont pas représentés

-  Site inscrit, classé
 -  sensibilité forte
 -  sensibilité modérée
 -  sensibilité faible
- Les sites inscrits ou classés à la sensibilité négligeable ne sont pas représentés

-  SPR
- Les sites patrimoniaux remarquables à la sensibilité négligeable ne sont pas représentés

Infrastructure de transport





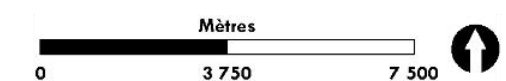
-  Route principale / sensibilité forte
-  Route principale / sensibilité modérée
-  Route principale / sensibilité faible
-  Route principale / sensibilité négligeable

Figure 35- Sensibilités du territoire d'étude



VII. PRINCIPALES VARIANTES EXAMINEES ET RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU

VII.1. Intérêt de la prise en compte des paysages

Les éoliennes, une fois construites, par leur gabarit et leur identité deviennent une composante incontournable du territoire. Il s'agit donc de donner du sens au projet, en rendant le plus évident possible son rapport au site d'implantation. La prise en compte de l'identité du territoire et des éléments tangibles qui le caractérisent, à savoir son potentiel naturel (géographique, topographique, géologique...) et ses usages (exploitation du sol, déplacements, lieux de vie, et d'observation...) doivent être associés à l'analyse technique. La problématique paysagère doit intervenir dans le parti d'implantation retenu afin d'inscrire au mieux le projet dans son paysage.

VII.2. Un site favorable

VII.2.1 Contexte paysager et agencement

L'état initial a permis de déterminer les enjeux et les spécificités paysagères du territoire : il s'agit d'un territoire agricole où les perceptions sont essentiellement celles des paysages rapprochés : la **végétation** étant **extrêmement présente et dense** (bocage arboré, haies arbustives, bosquets, petits bois, forêts), les points de vue ouverts et lointains sont rares et le **grand paysage est difficilement appréhendable** dans son ensemble. Cela laisse la place aux **perceptions intimistes** des petits hameaux et des clairières bocagères qui forment une succession de micro-paysages, dont les motifs se répètent sur les grandes distances des plateaux des Terres Froides et de la Basse Marche.

Ainsi, le site retenu est favorable à l'implantation d'éoliennes dans la mesure où les perceptions du projet sont fortement atténuées par la végétation favorisant son intégration dans les panoramas observés.

Un parti d'aménagement pour un agencement cohérent et sensible a donc été établi, et sera présenté par la suite.

VII.2.2 Fondements paysagers de l'agencement

À l'issue de l'état des lieux et au regard de la synthèse établie, il est possible de classer les vues paysagères par degré d'importance. Ces conclusions permettent d'affiner l'agencement des éoliennes.

On identifie des vues principales qui ont une perception totale de la ZIP et/ou depuis un périmètre proche et le plus souvent depuis des sites à enjeu (patrimoine réglementé touristique et reconnu, axe routier majeur, lieu d'habitation privilégié...).

Les **vues principales** les plus sensibles se font depuis :

- Les hameaux de les plus proches de l'aménagement : Le Ruisseau, La Guingauderie, Le Bois de l'Age, Chez Champleau, Le Poumaret (visibilités)
- Le GR de Pays du Tour de la Vienne-Limousine, qui traverse la ZIP.
- Les villages et hameaux de l'aire d'étude rapprochée : Bussière-Poitevine (MH.39), La Pinaudière, Le Cluzeau, La Davidière, La Fayolle, Loutre, Chez Lathus-Haut, Frompetard, Chez Souchaud.
- La rive droite de la vallée de la Gartempe (SI.2, SI.7 et SC.1) (co-visibilités)
- Le village de Le Dorat (SPR, MH 45), notamment depuis l'esplanade, le boulevard des Pyrénées et depuis la RD 4b.

Les **visions secondaires** correspondent aux lieux moins fréquentés et/ou aux vues partielles plus éloignées du projet ou aux co-visibilités sans visibilité sur la ZIP. Ces dernières sont effectives depuis :

- Depuis les Rochers de l'Isop (SI.5)
- Les axes de circulation principaux et secondaires : la RD 942, la RD 729, la RD 10 et la RD 107.

Enfin, les visions tertiaires se situent dans un périmètre éloigné et moins sensible.

VII.3. L'élaboration du parti d'aménagement

VII.3.1 Une démarche attentive et pédagogique

La démarche sur laquelle s'appuie l'élaboration d'un parc éolien est une démarche de projet. Elle se fonde sur des contraintes techniques, environnementales et la prise en compte de composantes et d'enjeux paysagers considérés comme essentiels ou marquants. Cette démarche aboutit à l'élaboration d'un parti d'implantation qui doit rendre évident le rapport qui lie le projet éolien et son site d'accueil. De cette mise en cohérence entre le site et les machines dépend l'impact visuel des éoliennes, mais également leur impact social et patrimonial local.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles. Trois variantes sont comparées pour aboutir au choix de la variante finale, satisfaisant au mieux les caractéristiques intrinsèques de ce secteur et qui propose les perceptions les plus harmonieuses. La variante finale constitue le meilleur compromis possible, capable de répondre aux enjeux paysagers, techniques, environnementaux et fonciers.

L'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage avec les éoliennes. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs des principales sensibilités relevées dans l'analyse paysagère de l'état initial et permettent d'appréhender :

- La lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site (rythme de paysages, ambiance paysagère)
- Les rapports d'échelle en fonction de la taille et du nombre de machines,
- Les angles et les champs de visibilité du projet éolien, en emprise horizontale et verticale
- Les co-visibilités avec les points d'appel visuel paysagers et/ou patrimoniaux (concurrence avec les hauteurs d'éoliennes).
- Les effets liés à la densification du motif éolien et à la présence de parcs éoliens existants ou en projet (espace de respiration, densité du motif, champ visuel occupé, etc.).

VII.3.2 Élaboration du projet et préconisations paysagères

Pour guider un agencement de moindre impact, les préconisations ont été les suivantes :

- S'inscrire sur le site avec une disposition « en bouquet » du fait de l'absence de ligne directrice paysagère majeure.
- Eviter une disposition de part et d'autre de l'axe de circulation de la RD 112 afin d'éviter l'effet de couloir d'éoliennes lorsqu'on traverse le parc .
- Maintenir des franges arborées autour du projet pour préserver le caractère bocager du site et de ses perceptions (permet de maintenir une notion de rapport d'échelle, de mise à distance, etc.)

- Rationaliser le nombre de machines pour éviter la création d'un aménagement trop massif avec des chevauchements nombreux.

VII.3.3 Définition des points de vue pour la comparaison des variantes

Trois points de vue ont été choisis pour la réalisation de photomontages servant à étayer l'analyse comparative des variantes d'un point de vue paysager. De façon générale, ces prises de vues ont été choisies car elles s'inscrivent dans la zone d'influence visuelle des trois variantes et sont situés dans les zones stratégiques. Au vu du caractère bocager des paysages du territoire d'étude, elles ont été sélectionnées dans l'aire d'étude rapprochée.

Ainsi, deux points de vue ont été réalisés depuis les villages et les hameaux proches soit à la sortie est d'Adriers, le long de la RD 112a (Cf. photomontage n°12) et depuis le hameau de Poumaret (Cf. photomontage n°6). L'agencement a été pensé pour minimiser les effets paysagers depuis ces sites.

Le troisième point de vue a été réalisé depuis la RN 147, un axe de circulation très fréquenté. Il est plus éloigné que les deux précédents, permettant d'avoir une vue plus globale du projet.

Un carnet en annexe de cette étude présente des photomontages pour chacun des 3 points de vue et pour chacune des 3 variantes. Notons que chaque prise de vue présentée dans le carnet fait l'objet d'un commentaire paysager permettant de conclure sur la variante de moindre impact depuis le point de vue.

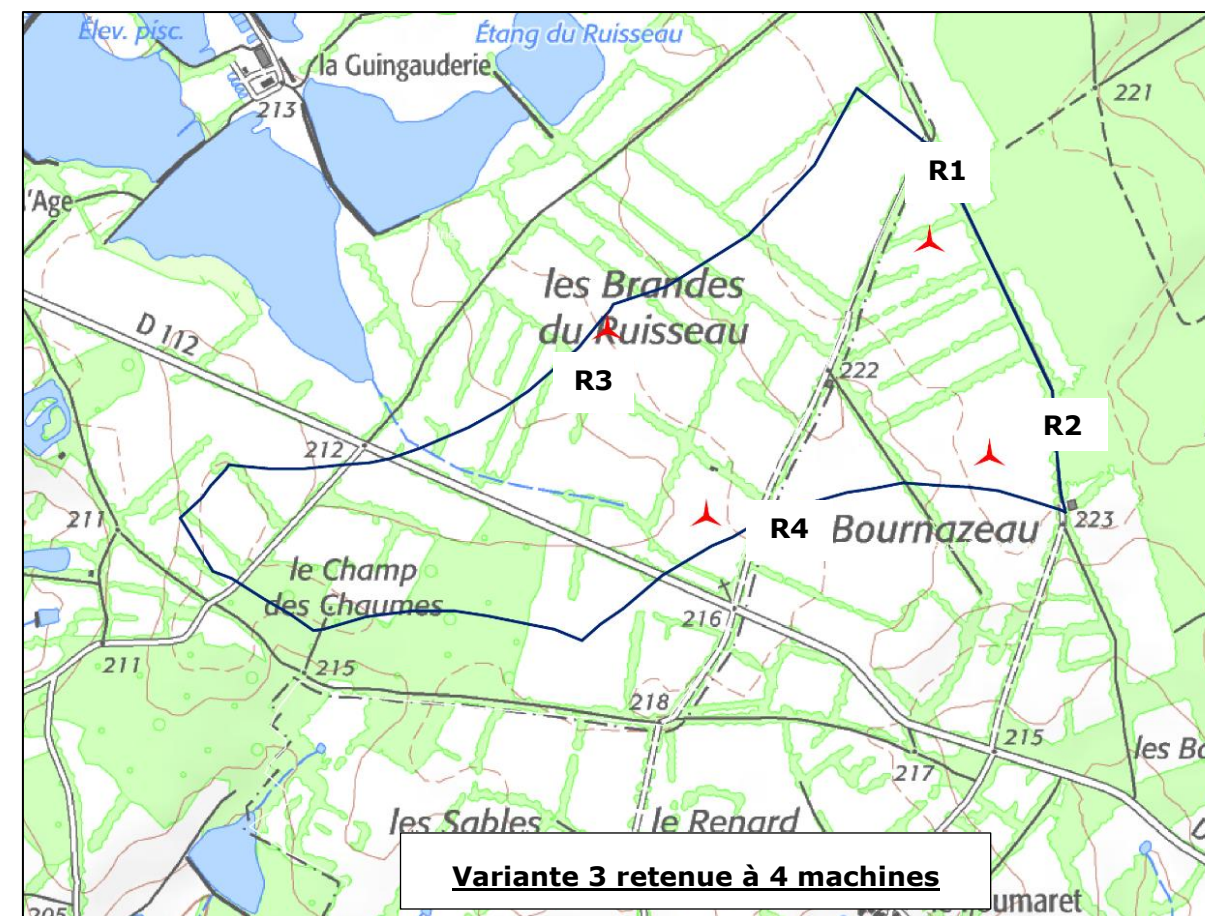
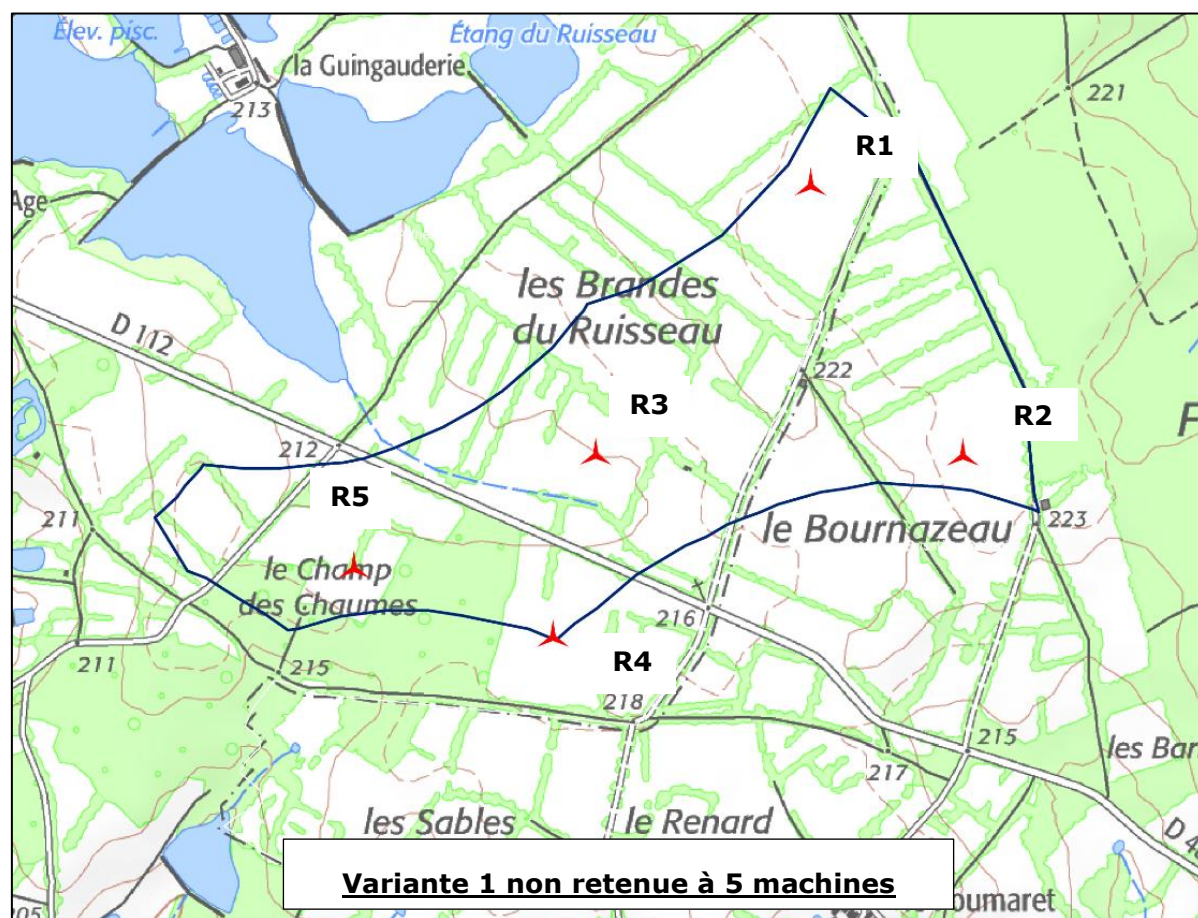
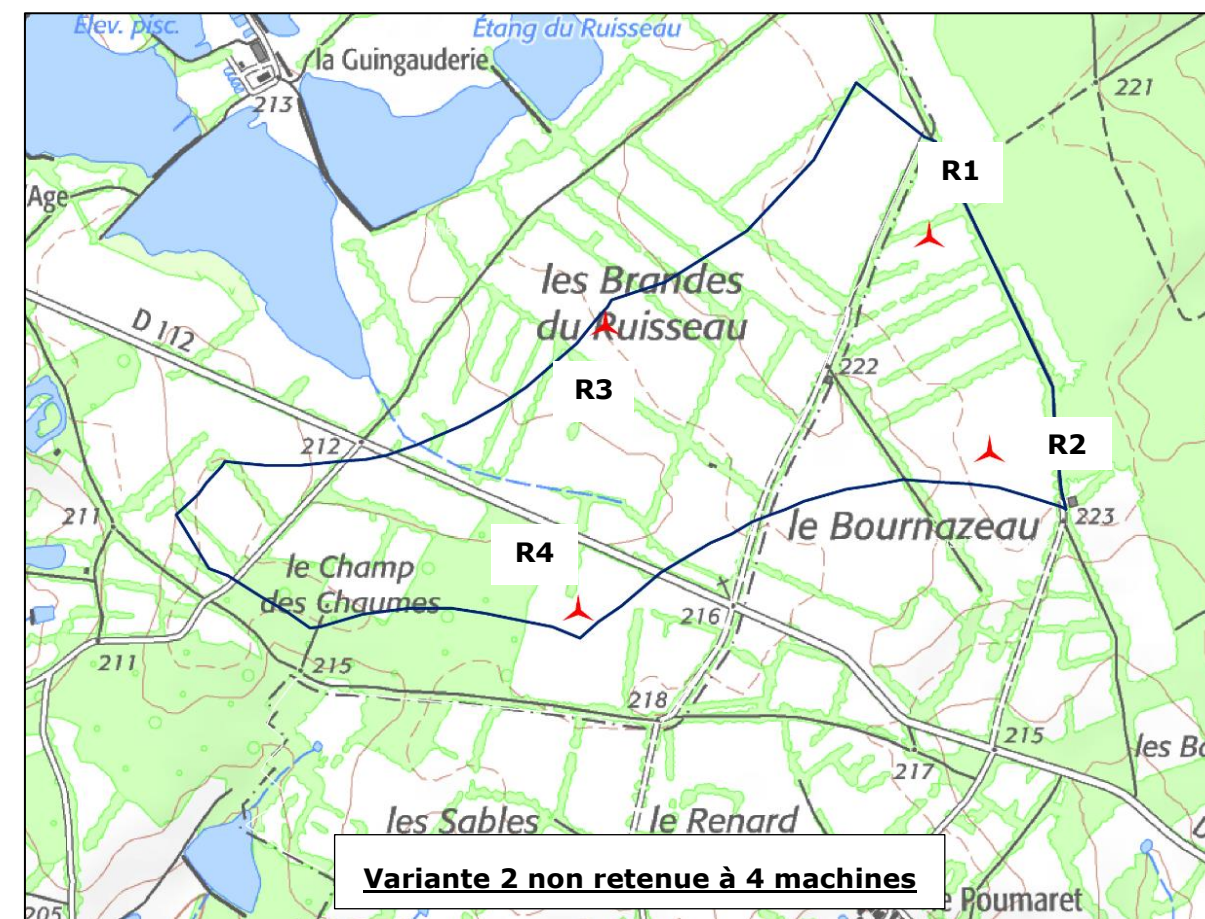
VII.4. Les variantes d'implantation

Ce paragraphe présente les variantes et l'historique d'implantation. Trois variantes d'implantation ont été envisagées par la Société SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY (d'autres variantes ont été envisagées en amont mais écartées suite à des contraintes techniques ou suite au rétrécissement de la zone d'implantation potentielle du projet). Les cartes suivantes localisent les éoliennes de chaque variante.






Une zone d'influence visuelle (ZIV) pour chacune des trois variantes a été dressée et ces cartes sont présentées dans les pages suivantes. Notons que ces ZIV sont réalisées pour des éoliennes SG 126 de 165m de hauteur pour la variante 1 et des éoliennes SG 145 de 180m de hauteur pour les variantes 2 et 3. Elles prennent en compte uniquement la topographie. Le couvert boisé et le tissu bâti ne sont quant à eux pas pris en compte.

On constate que les zones d'influence visuelles des variantes sont très similaires les unes par rapport aux autres.

Eolienne	Variante 1		Variante 2		Variante 3	
	Coordonnées L93		Coordonnées L93		Coordonnées L93	
	X	Y	X	Y	X	Y
R1	535 289,84	6 575 367,32	535 469,3	6 575 256,8	535 469,3	6 575 256,8
R2	535 586,31	6 574 839,91	535 586,4	6 574 840,0	535 586,4	6 574 840,0
R3	534 869,97	6 574 841,62	534 843,0	6 575 085,5	534 843,0	6 575 085,5
R4	534 787,40	6 574 486,33	534 790,1	6 574 533,2	535 035,6	6 574 722,6
R5	534 399,09	6 574 621,00				

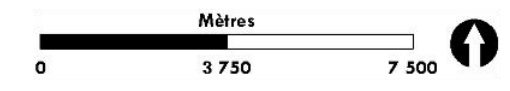


Zone d'influence visuelle






-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Zone d'influence visuelle
-  Eolienne variante 1

% de visibilité de la variante 1 sur l'ensemble du périmètre d'étude :
66.5 %

Figure 36 - ZIV de la variante n°1 (5 éoliennes de 165m de haut avec prise en compte uniquement de la topographie)



Zone d'influence visuelle






-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Zone d'influence visuelle
-  Eolienne variante 2

% de visibilité de la variante 2 sur l'ensemble du périmètre d'étude :
68.4 %

Figure 37 - ZIV de la variante n°2 (4 éoliennes de 180 m de haut avec prise en compte uniquement de la topographie)



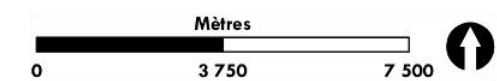
Zone d'influence visuelle

-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Zone d'influence visuelle
-  Eolienne variante 3

% de visibilité de la variante 3 sur l'ensemble du périmètre d'étude :

68.1 %

Figure 38 - ZIV de la variante n°3 (4 éoliennes de 180 m de haut avec prise en compte uniquement de la topographie)



VII.5. Analyse des variantes

VII.5.1 Les principes d'analyse

Chaque variante a été décrite en fonction des servitudes et des contraintes environnementales et paysagères. La comparaison des variantes permet d'aboutir au choix qui respecte les lignes paysagères et s'intègre le mieux au paysage considéré.

Chaque variante présente un agencement différent. Toutefois, toutes les variantes s'inscrivent au sein du périmètre de la ZIP, sont possibles techniquement et évitent les secteurs identifiés comme rédhibitoires à l'issue de l'état initial environnemental de l'étude d'impact (servitudes, éloignement réglementaire par rapport au bâti...).

Les variantes seront évaluées en prenant en compte les spécificités du paysage :

- Lecture de l'implantation depuis les points de vue les plus représentatifs ;
- Lisibilité claire de l'implantation (reconnaissance d'une forme géométrique simple, chevauchement d'éoliennes, etc.) ;
- Harmonie de l'implantation (positionnement des éoliennes les unes par rapport aux autres et par rapport aux autres projets éoliens) ;
- Positionnement du parc éolien dans les lignes d'horizon et cohérence avec la topographie ;
- Perception depuis les sites à la sensibilité paysagère identifiée : panoramas touristiques, éléments réglementés et fréquentés, infrastructures routières, villages, hameaux et bâtis le plus proche de la ZIP.

VII.5.2 Analyses paysagères des variantes

VII.5.2.1. Analyse de la variante 1

La **variante 1** était la première solution envisagée par la Société SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY. Elle était constituée de 5 éoliennes de 165 m de hauteur, réparties en 2 lignes de 2 à 3 éoliennes. Notons que le projet a observé un recul aux habitations les plus proches supérieur au 500m réglementaires (supérieur à 750m).

Bien que les cinq machines de la variante 1 soient de seulement 165m de hauteur en bout de pales, le nombre d'éoliennes et leur disposition sur deux lignes sont à l'origine d'un parc avec une large emprise visuelle horizontale. Cela impacte particulièrement les hameaux rapprochés (Cf. **Photomontage n° 6 du carnet d'analyse des variantes**) et la RD 112 qui se voit entourée de part et d'autre par les éoliennes du parc. Notons également que l'éolienne R5 s'inscrit sur le réseau de haies bocagères de la ZIP.

Depuis les points de vue éloignés, la silhouette du parc présente de nombreux chevauchements ce qui nuit à la lisibilité globale de l'aménagement. Malgré ces chevauchements, l'emprise horizontale du parc n'est pas réduite (Cf. **Photomontages n° 12 et 27 du carnet d'analyse des variantes**).

VII.5.2.2. Analyse de la variante n°2

La variante 2 était constituée de 4 éoliennes de 180 m en bout de pales, réparties en trapèze. Le parti pris de cette proposition d'aménagement était de maintenir la rentabilité économique du projet (augmentation de la hauteur des machines) tout en proposant un parc de taille modeste (suppression d'une machine) pour réduire les effets depuis les hameaux rapprochés (éviter les chevauchements et/ou réduire l'emprise visuelle du projet, notamment depuis les PDV 6 et 12). Notons que le projet a observé un recul aux habitations les plus proches supérieur au 500m réglementaires (supérieur à 750m). Malgré une machine en moins, la position de l'éolienne R4 génère toujours une importante emprise visuelle depuis les hameaux rapprochés et un encadrement de la RD 112 par des machines.

VII.5.2.3. Analyse de la variante n°3

La variante 3 est la variante retenue. Elle propose un projet constitué de 4 éoliennes de 180m en bout de pales, réparties « en carré » au nord de la RD 112. Les objectifs de cette solution sont de préserver le parti pris de la variante 2 (réduction du nombre de machine) et d'accentuer la réduction de l'emprise visuelle du projet depuis les hameaux rapprochés.

Ainsi, le déplacement de l'éolienne R4 permet de réduire considérablement l'emprise visuelle horizontale du parc éolien depuis le point de vue 6 très sensible. Cela provoque un chevauchement avec l'éolienne R3 mais l'aménagement étant de taille modeste, le projet reste lisible. Notons que cela permet également de placer l'ensemble du parc d'un seul et même côté de la RD 112.

Notons que cette analyse prend en compte uniquement le paysage et que les sensibilités liées aux autres volets de l'étude d'impact : milieu naturel, milieu physique et milieu humain devront aussi être analysées afin que soit dégagée la variante dite de moindre impact.

Tableau 10 – Analyse des variantes

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
PDV 6 Hameau de Poumaret	Silhouette harmonieuse. Très large emprise horizontale sur 5 éoliennes. Parc prégnant.	Seulement 4 éoliennes, plus hautes. Silhouette harmonieuse. Très large emprise horizontale malgré la suppression d'une machine.	Seulement 4 éoliennes, plus hautes avec chevauchements. Emprise horizontale considérablement réduite.
PDV 12 Sortie est d'Adriers, RD 112a	Panorama moyennement harmonieux malgré le bocage, lisibilité moyenne avec des chevauchements qui densifient la silhouette du parc. 4 éoliennes visibles.	Seulement 4 éoliennes, plus hautes. Organisation globale en ligne avec 3 machines visibles selon une disposition rapprochant R3 et R2.	Visibilités limitées à 3 machines et les pales de la quatrième, avec une disposition régulière.
PDV 27 RN 147, aire d'étude rapprochée	Chevauchements partiels des deux machines plus particulièrement visibles. Vue sur le moyeu de la R1.	Espacements irréguliers avec chevauchement des deux machines très partiellement visibles (pales)	Emprise horizontale très réduite organisée en deux groupes de deux machines. Chevauchement des deux machines partiellement visibles (pales)

Le code couleur permet de classer les variantes de la moins impactante à la plus impactante pour chaque prise de vue :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

De manière générale, la variante 3 permet une plus grande discrétion du parc éolien du Renard. De plus, l'agencement retenu favorise une diminution de l'emprise visuelle horizontale du projet depuis un certain nombre de vues stratégiques du territoire d'étude.

Les variantes 1 et 2 proposent des parcs éoliens plus impactant sur le plan paysager avec un parc plus dense pour la variante 1 et des visibilités plus importantes pour les variantes 1 et 2.

La variante 3 ressort ainsi comme étant la variante de moindre incidence

VIII. DESCRIPTION DU PROJET

VIII.1. Choix du modèle d'éolienne et de ses dimensions

Le parc est composé de 4 éoliennes dont le modèle n'est pas encore connu (possibilité entre deux modèles d'éoliennes Siemens Gamesa SG132 et Siemens Gamesa SG145). Toutefois, pour évaluer les impacts paysagers, l'éolienne retenue est la SG145 dont l'emprise (largeur et hauteur) est la plus importante et donc qui engendre les impacts visuels les plus forts. Notons que les deux éoliennes possiblement retenues pour le parc éolien du Renard possèdent le même ordre de grandeur en termes de gabarit. Afin de visualiser la perception du parc éolien en fonction des deux modèles de machines, un carnet de photomontages spécialement conçu pour cette analyse est disponible en annexe de cette étude.

Les dimensions de la machine SG145 sont les suivantes : 107.5 m de hauteur au moyeu, des pales de 71 m soit une hauteur en bout de pale de 180 m.

VIII.2. Implantation

Le parc éolien du Renard est situé sur les communes d'Adriers et de Bussière-Poitevine au niveau des lieux-dits Les Brandes du Ruisseau et le Bournazeau. Il concerne un secteur agricole localisé à l'ouest de la forêt du Défant.

Le parc éolien sera constitué des éléments suivants :

- 4 éoliennes,
- les transformateurs électriques situés à l'intérieur de chaque machine (nacelle),
- les plateformes,
- 2 postes de livraisons,
- les pistes d'accès,
- les liaisons électriques de raccordement enterrées,
- d'un raccordement souterrain entre les postes de livraison et le poste source.

Une description détaillée du projet est donnée dans le cœur de l'étude d'impact.

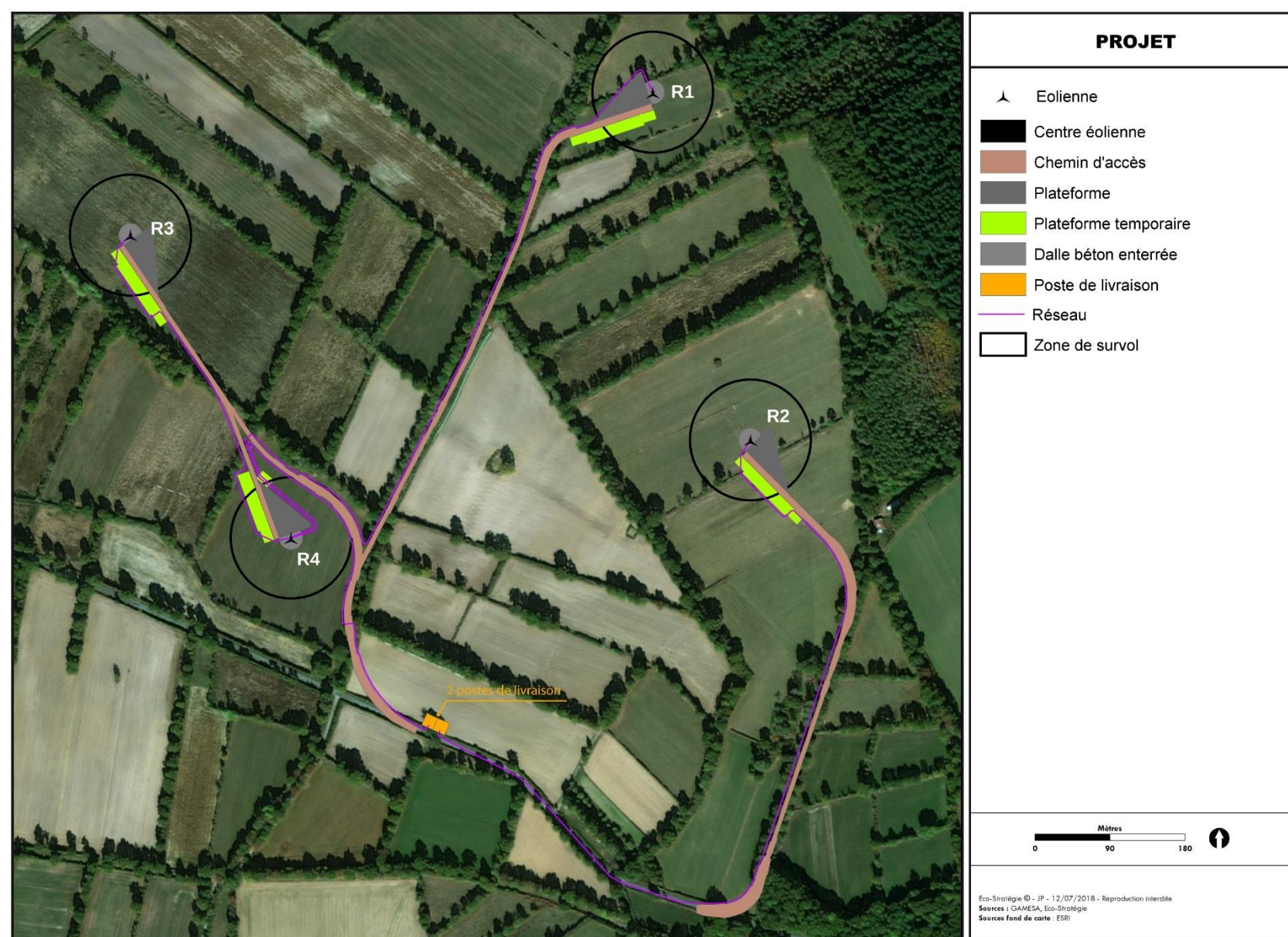


Figure 39 – Projet du parc éolien du Renard

IX. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET EOLIEN SUR LE PAYSAGE ET DE LEURS INTERACTIONS

IX.1. Approche générale

L'état initial du volet paysager a permis de dégager précisément les sensibilités paysagères du territoire d'étude vis-à-vis d'un projet éolien éventuellement développé sur la ZIP. Ce chapitre permet de révéler les effets du projet éolien retenu. Les conclusions de **l'état initial relatives aux sensibilités guident très fortement cette approche.**

IX.1.1 Approche théorique du projet dans le paysage

La vision du projet est évaluée théoriquement par représentation spatiale en 3D par le biais du logiciel de calcul informatique WINDPRO qui combine sur une carte, les données altimétriques et les caractéristiques des éoliennes.

L'intérêt des cartes produites est de mettre en valeur les zones de perception potentielles des éoliennes sur le territoire. Pour le projet du Renard, la zone d'influence visuelle a été construite avec l'implantation finale, selon la variante 3, variante retenue présentée en **page 101** en considérant le modèle de machine SG 145.

Pour la réalisation des ZIV « nombre machine visibles » et « hauteur d'éolienne visible » les boisements et le bâti ont été pris en compte (d'après une végétation d'une hauteur de 15m et le tissu bâti d'une hauteur de 7m, dessinés à partir du scan 100 IGN de 2014). Notons toutefois que les données du logiciel ne permettent pas de prendre en compte les composantes détaillées du paysage bloquant les vues : talus, haies, bosquets... Aussi, les zones de visibilité sur le projet sont en réalité nettement réduites sur le territoire d'étude, caractérisé par le bocage :

Afin d'étudier plus finement les visibilités depuis l'aire d'étude rapprochée, une donnée plus détaillée de la végétation a été produite sur l'AER (donnée fournie par SIEMENS GAMESA) pour le calcul de la ZIV du projet éolien du Renard : chaque type de végétation est distinguée et une hauteur comprise entre 5 et 15m lui est attribuée - forêts, bois, haies, vergers, etc. -. Elle permet de confirmer que les zones de visibilités du projet sont très nettement réduites par la végétation bocagère et d'affiner l'analyse des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée.

Rappelons que sur ces zones d'influence visuelle du projet, toutes les éoliennes ne sont pas visibles entièrement, parfois seul un bout de pale est perçu. Le travail de terrain est donc indispensable pour préciser les perceptions visuelles du projet.

	ZIV théorique de l'état initial sans prise en compte des boisements ni du bâti)	ZIV projet - 4 éoliennes (sans prise en compte du bâti et de la végétation)	ZIV projet - 4 éoliennes (avec prise en compte des boisements et du bâti)	ZIV projet - AER seule avec bâti et végétation détaillée
Périmètre concerné	% de visibilité			
Surface totale du territoire d'étude	69.5%	68.1%	52.5%	
AEE	66.62%	65.22%	48.79%	
AER	91.22%	89.95%	80.68%	33.13%
ZIP	100%	100%	99.94%	77.51%

De façon générale, il est à noter que si la ZIV présente un point où les éoliennes du Renard sont théoriquement visibles, l'analyse des photomontages permet de fortement nuancer la prégnance réelle du projet sur le territoire.

IX.1.2 Approche objective du projet

L'analyse de la perception des éoliennes dans le paysage nécessite de confronter la vision théorique du logiciel WIND PRO avec un travail sensible de terrain.

Ainsi, grâce à ce travail de terrain, les sensibilités potentielles ont pu être dégagées et présentées dans l'état initial et il s'agit dans ce second temps d'évaluer les impacts réels du projet pour les secteurs où des sensibilités avaient été révélées.

IX.1.3 Les photomontages

Les photomontages ont pour but de **révéler objectivement** la perception des éoliennes depuis les lieux les plus sensibles du paysage (la carte **Figure 40 page 104** localise les prises de vue des photomontages).

Sur ces photomontages la couleur des éoliennes est **blanche** (ce qui est le plus courant) ou **grise**, en fonction de la luminosité et de l'exposition, celles-ci seront plus ou moins visibles (nuance de couleur du gris au blanc). Le modèle de machine intégré au photomontage est l'éolienne SG 145. Comme présenté ci-dessus, elle a été choisie, car présente le plus grand impact.

Ces photomontages sont commentés et l'analyse repose principalement sur la notion de cohérence. Cette notion est double :




- on parle de la cohérence de l'agencement des éoliennes, à savoir si les machines se distinguent bien les unes des autres, si les chevauchements sont évités, si l'œil distingue correctement ou non cet élément de paysage ;
- on parle également de cohérence de l'insertion du parc éolien dans le paysage environnant à savoir si l'aménagement propose des échelles de grandeur en accord avec les échelles des éléments aux alentours, si les courbes morphologiques du grand paysage en offrent une lecture correcte.



Les incidences du projet éolien du Renard sont abordées à l'échelle de chacune des aires d'étude, les éoliennes ayant une emprise visuelle décroissante voire négligeable avec la distance. Les photomontages auxquels fait référence l'étude sont présentés dans le carnet de photomontage joint en annexe.

Notons que sont essentiellement abordés les éléments qui à l'issue de l'état initial paysager présentaient une sensibilité avérée vis-à-vis d'un éventuel développement éolien au droit de la ZIP.

Le carnet de photomontage traite directement des incidences paysagères du projet éolien du Renard et des incidences cumulés avec d'autres projets éoliens du territoire d'étude.

Localisation photomontages

-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

-  Projet éolien du Renard
-  Localisation des photomontages

Zone d'influence visuelle (Nb machines)

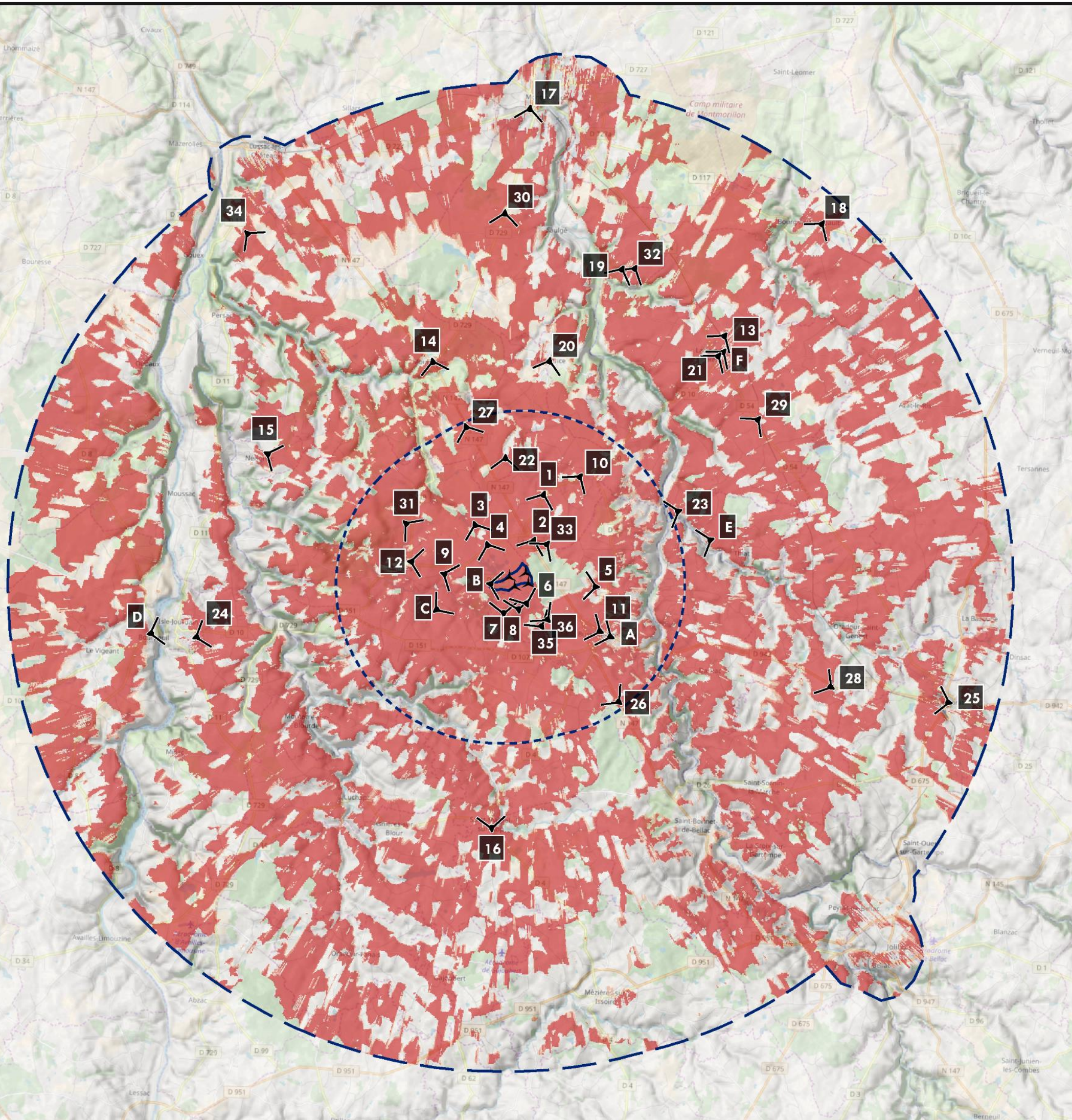
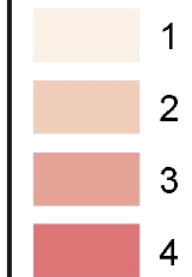
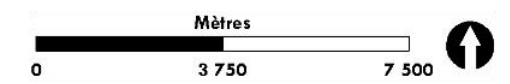







Figure 40 - ZIV du projet éolien du Renard (180m de hauteur en bout de pales) en fonction du nombre de machine visible et localisation des points de vue du carnet de photomontage





Localisation photomontages

-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

-  Projet éolien du Renard
-  Localisation des photomontages

Zone d'influence visuelle (hauteur machine)

-  Hauteur moyeu
-  Hauteur moyeu + Pale

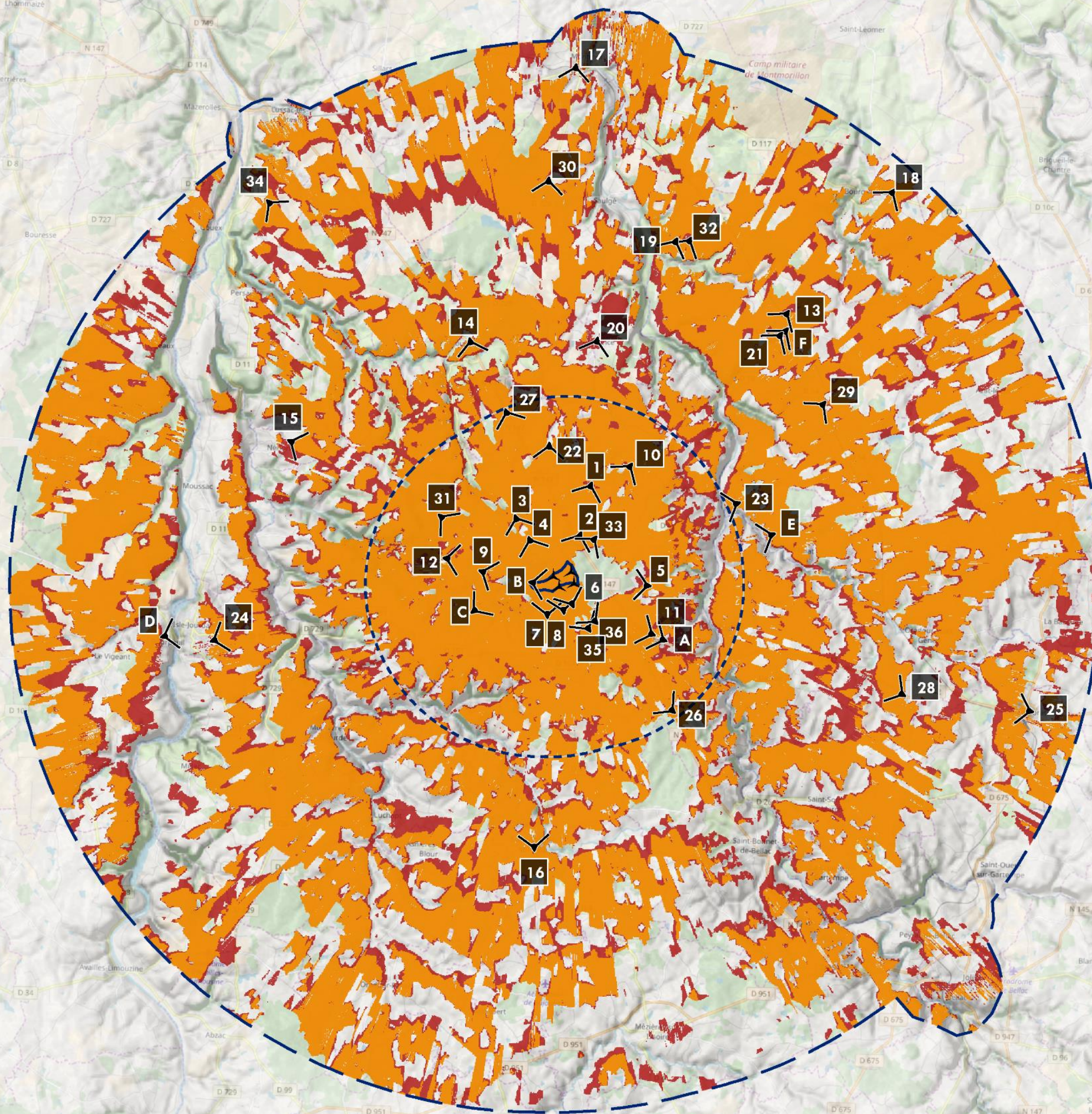
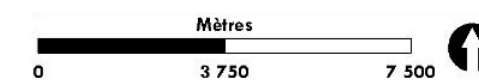


Figure 41 - ZIV du projet éolien du Renard (180m de hauteur en bout de pales) en fonction de la hauteur visible des machines et localisation des points de vue du carnet de photomontage



Zone d'influence visuelle Prise en compte du bocage et du bâti

- ZIP
 - Aire d'étude rapprochée
 - Zone d'influence visuelle du projet éolien du Renard sur l'aire d'étude rapprochée
 - Eolienne du projet éolien du Renard
- Localisation des photomontages

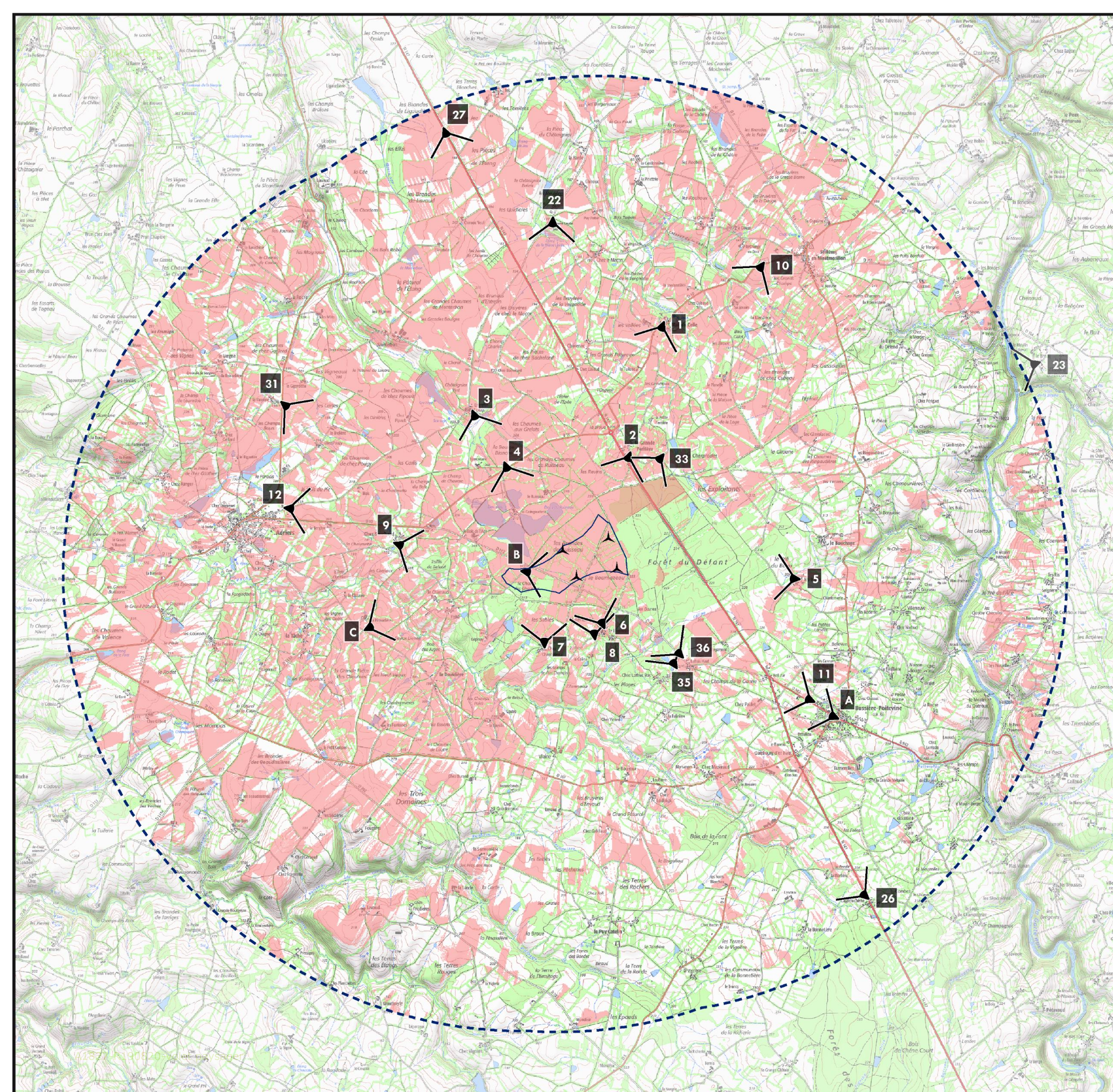
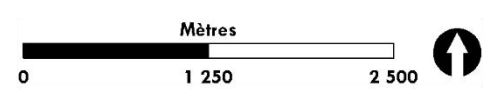


Figure 42- ZIV du projet éolien du Renard (180m en bout de pales) en fonction de la hauteur visible des éoliennes (moyeu ou bouts de pales) et localisation des points de vue du carnet de photomontage



IX.2. Les incidences du projet sur le paysage à l'échelle éloignée

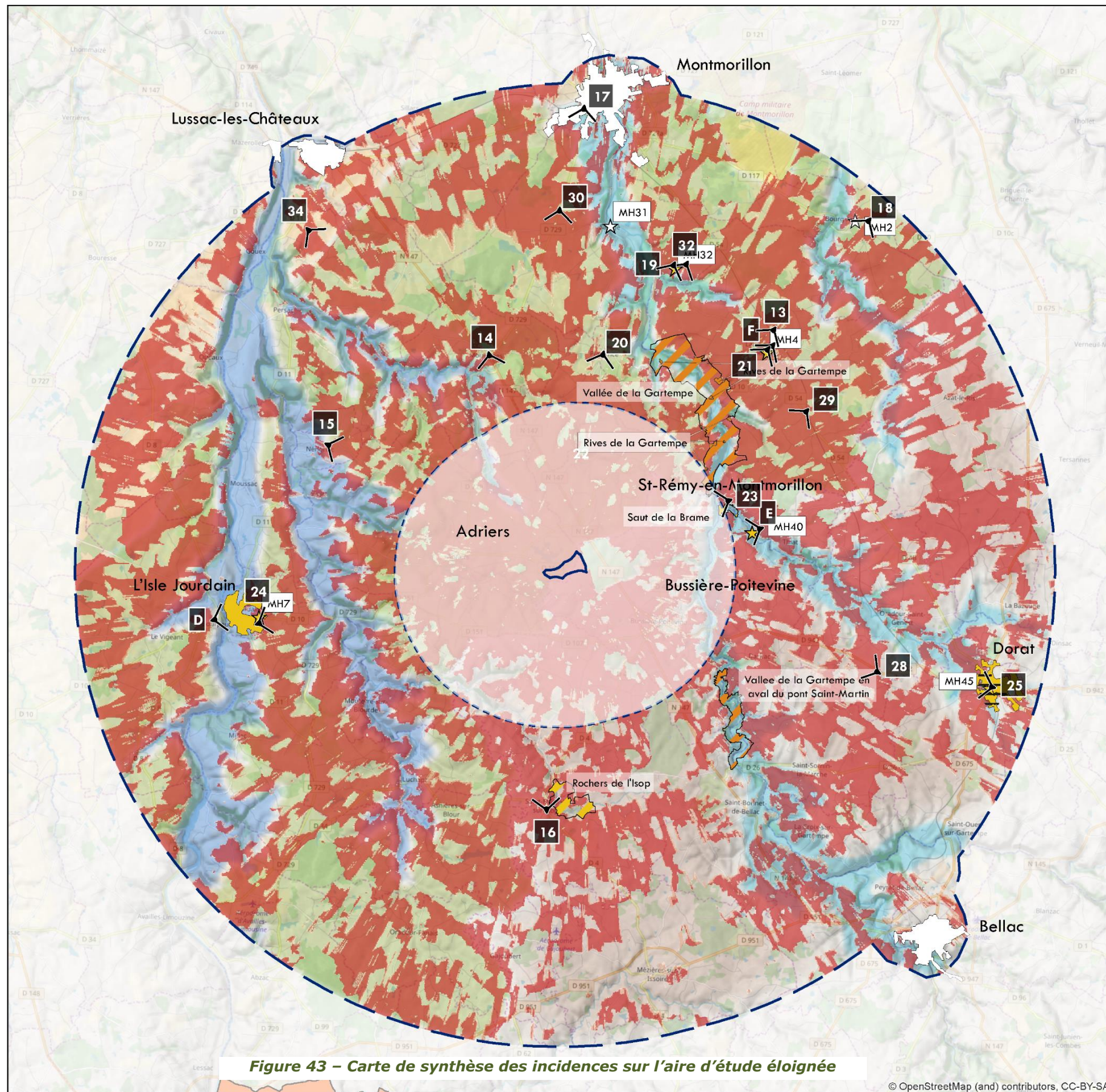


Figure 43 – Carte de synthèse des incidences sur l'aire d'étude éloignée

Synthèse des incidences sur l'aire d'étude éloignée

- ZIP
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Zone d'influence visuelle (Nb machines)

- 1
- 2
- 3
- 4

Unités paysagères

- La Basse-Marche
- Les terres froides
- Les brandes du Poitou
- Montmorillon - Les vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents
- Les terres de brandes
- Les vallées de la Vienne et de ses affluents

Zone bâtie

- Incidence forte
- Incidence modérée
- Incidence faible
- Incidence négligeable

Patrimoine

- Monument historique
 - Incidence forte
 - Incidence modérée
 - Incidence faible
- Site inscrit, classé
 - Incidence forte
 - Incidence modérée
 - Incidence faible
- SPR
 - Incidence forte
 - Incidence modérée
 - Incidence faible

Les monuments historiques dont l'incidence est négligeable ne sont pas représentés
 Les sites inscrits ou classés dont l'incidence est négligeable ne sont pas représentés
 Les sites patrimoniaux remarquables dont l'incidence est négligeable ne sont pas représentés

Mètres
 0 3 750 7 500

Eco-Stratégie © - JP - 09/04/2018 - Reproduction interdite
 Sources : GAMESA, Eco-Stratégie, DREAL Limousin, DATA-GOUV.fr
 Sources fond de carte : BD ALTI 75m IGN

IX.2.1 Préambule

À cette échelle l'emprise visuelle du projet est très faible et le parc éolien est discret même lorsque les panoramas sont dégagés. Notons qu'une éolienne de 150 mètres de hauteur qui est située à 15 km d'un observateur est perçue comme une allumette de 1 cm placée à 1 m de l'œil (Source : Schéma Régional de l'éolien Ile de France, septembre 2012).

De plus, à une échelle éloignée, les obstacles visuels sont plus efficaces et masquent plus aisément la totalité du parc éolien par rapport aux échelles plus proches.

IX.2.2 La vallée de la Vienne et ses affluents

La vallée de la Vienne et ses affluents sont peu concernés par des visibilitées en direction du projet éolien du Renard : comme indiqué dans l'état initial, la distance éloignée au projet éolien du Renard et la topographie suffisent à exclure naturellement le fond de vallée de la Zone d'Influence Visuelle du projet (Cf. **Photomontage n°D du carnet de photomontage**). Les coteaux sont toutefois concernés par des visibilitées lointaines et très réduites sur le projet qui est systématiquement partiellement masqué par les obstacles visuels (bocage ou bâti).

Ainsi, le village de **L'Isle Jourdain** possède des visibilitées partielles sur le projet du Renard depuis sa sortie est, le long de la RD 10 (Cf. **photomontage n°24 du carnet de photomontage**). Cet axe longe l'**église de Saint-Paixent (MH.7)**. Au regard des visibilitées très réduites par les obstacles visuels, le **niveau d'incidence** du projet du Renard sur l'Isle Jourdain et sur l'église de Saint-Paixent est évalué à **faible**. Notons que les co-visibilitées repérées depuis la RD 8 et la RD 10 restent extrêmement partielles et indirectes.

Ce point de vue reflète le **niveau d'incidence** globale du projet sur la **vallée de la Vienne et ses affluents**, évalué à **faible**.



Photographie 102 – 1880 Co-visibilités entre le versant ouest de la vallée de la Gartempe et le projet éolien du Renard au sud de Saulgé, le long de la RD 116 (Source : ECO-STRATEGIE, le 17 avril 2018)

Depuis le **château (MH.2)** et les abords de **Bourgs d'Archambault**, les visibilitées sont très éloignées et donc réduites à l'extrémité des bouts de pales (cf. **photomontage n° 18 du carnet de photomontage**). A peine perceptibles du fait de la distance, les visibilitées se confondent avec la végétation des plateaux et disparaissent complètement en période estivale, avec l'apparition du feuillage. Ainsi, les effets visuels sont jugés négligeables et le **niveau d'incidence est nul**.

Depuis la RD 116 qui descend progressivement dans le fond de vallée, les co-visibilitées indirectes avec l'**ancienne chapelle de Saulgé (MH.31)** sont fortement réduites par la végétation bocagère. Cette dernière laisse apparaître très ponctuellement le clocher et le parc éolien du Renard en même temps au sein des percées visuelles. En période hivernale, ces relations visuelles indirectes peuvent transparaître à travers les branchages. Toutefois, ces vues revêtent un caractère furtif et ponctuel, et

Comme détaillé dans l'état initial, la ville de **Lussac-les-Châteaux**, les monuments historiques **MH. 6, MH. 8, 9, 10, 11, MH. 22, MH. 28, MH. 29, MH. 23** et le site classé des 3 chênes du pont de l'Ane **SC.2** ne sont pas impactés par le projet éolien final du Renard. Le niveau de sensibilité de la ZIP sur ces sites et édifices était négligeable dès l'état initial et le **niveau d'incidence est nul**.

IX.2.3 La vallée de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents

Malgré le fait que la vallée de la Gartempe traverse l'aire d'étude rapprochée, la topographie resserrée et la végétation arborée dense accompagnant la rivière permettent d'exclure les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis le fond de vallée (Cf. **photomontage n°17 du carnet de photomontage**).

Toutefois, des co-visibilitées existent depuis les reliefs formés par les coteaux de la Gartempe et de ses affluents, notamment depuis la rive droite de la rivière. C'est le cas par exemple le long de la RD 116, au sud du village de Saulgé ou depuis les villages et hameaux Le Breuil (cf. **photomontage n°23 du carnet de photomontages**), Les Brousses, Boismeunier, Les Hauts Tours, etc. **Globalement**, le **niveau d'incidence** du projet éolien sur cette unité paysagère est évalué **faible** du fait de la végétation dense qui bloque une grande partie des vues sur les éoliennes du Renard ce qui réduit fortement la fréquence des perceptions du projet et leur emprise visuelle. Toutefois, **il existe des niveaux d'incidences ponctuellement plus élevés** du fait d'ouvertures plus larges, de niveaux d'enjeux plus élevés et/ou de la proximité de l'aménagement (la vallée de la Gartempe traverse l'aire d'étude rapprochée).

C'est le cas depuis les sites inscrits et classés de la **vallée de la Gartempe en aval du pont Saint-Martin (SI. 2), des Rives de la Gartempe (SI. 7) et de la Vallée de la Gartempe (SC. 1)**. Ces sites s'étendent sur de larges périmètres comprenant des lieux de vie et s'introduisant parfois dans l'aire d'étude rapprochée du projet. Ils possèdent des vues en pointillées sur l'aménagement éolien et mettent en relation visuelle les versants de la vallée avec les machines. Le **niveau d'incidence** de ces sites vis-à-vis du projet éolien du Renard est donc **modéré**.

les effets visuels sont jugés négligeables. Le **niveau d'incidence** du projet sur l'ancienne chapelle de Saulgé (MH. 31) est **nul**.

Les visibilitées depuis les abords du **Donjon de Lenest (MH. 32)** sont très difficilement effectives (cf. **photomontage n° 19 du carnet de photomontages**) du fait de la végétation. Toutefois, des co-visibilitées extrêmement partielles et indirectes sont relevées depuis l'accès au hameau et à l'édifice (cf. **photomontage n° 32 du carnet de photomontage**). Ainsi, le **niveau d'incidence** du projet éolien du Renard sur cet édifice est **faible**.

Comme indiqué dans l'état initial, le **château de la Côte-au-Chapt (MH. 40)** est concerné par des co-visibilitées indirectes avec le projet éolien du Renard depuis la rive nord de la vallée de la Brame. Les emprises horizontales et verticales sur le projet éolien sont fortement réduites par la végétation.

Au regard du niveau d'enjeu de l'édifice et des effets visuels du projet éolien du Renard, le **niveau d'incidence** est évalué **faible**.

Pour rappel, les villes de **Montmorillon (SPR1, MH. 12, 13, 14, 15, MH. 19, MH. 20 et SI.6)**, de **Bellac (MH. 36, 37, 38, SI. 1)** et les monuments historiques (**MH.1, MH. 50 MH. 51, MH. 41, MH. 42, MH. 49**) ne sont pas impactés par le projet éolien final du Renard. Le niveau de sensibilité de la ZIP sur ces sites et édifices était négligeable dès l'état initial et le **niveau d'incidence** est **nul**.

IX.2.4 Les Brandes du Poitou

Très éloignées du projet éolien du Renard, Les Brandes du Poitou ne permettent généralement pas de visibilité sur le projet du Renard, excepté le long de la RD 117 avec des visibilités extrêmement partielles et lointaines sur l'aménagement. En effet, la végétation qui s'étale successivement entre l'unité paysagère et les plateaux des Terres Froides masque toute la partie basse du projet. Seules les extrémités des pales des éoliennes dépassent ponctuellement de la ligne d'horizon. Avec la distance, ces dernières se confondent avec la végétation (branchages) et disparaissent en période estivale. Les effets visuels du projet sont donc jugés négligeables.

Ainsi, le **niveau d'incidence** du projet éolien du Renard sur les Brandes du Poitou et les monuments historiques qu'elles accueillent (**MH.30**) est **nul**.

IX.2.5 Les Terres de Brandes

Cantonnées à l'extrémité nord-ouest du périmètre d'étude, les Terres de Brandes sont également éloignées du projet éolien du Renard. Du fait d'une végétation moins dense, elles permettent des visibilités effectives qui restent toutefois ponctuelles, partielles et lointaines. Le rapport d'échelle des éoliennes de 180m de hauteur reste donc similaire aux éléments de paysages qui coupent la ligne d'horizon (végétation, poteaux électriques, etc.). Les effets visuels du projet éolien du Renard sont donc grandement atténués et les perceptions de l'aménagement restent discrètes (cf. **photomontage n° 34 du carnet de photomontages**). Le **niveau d'incidence** du projet éolien du Renard sur les Terres de Brandes est donc **faible**.

Aucun édifice ou site réglementé ne se trouve sur cette unité paysagère.

IX.2.6 Les Terres Froides

Depuis le large plateau des Terres Froides, des visibilités régulières existent en direction du projet éolien du Renard. Ces perceptions sont toutefois fortement fragmentées par la végétation bocagère dont la densité est forte et sont grandement atténuées par la distance importante au projet. Ainsi, lorsque les visibilités sur le projet sont effectives, elles sont globalement limitées aux pales des machines au-dessus d'un horizon végétal ou à une machine dans une trouée dans la masse bocagère (Cf. **photomontages 14, 15, 16, 20, 21, 29 et 30 du carnet de photomontages**). Globalement, le niveau d'incidence du projet éolien du Renard sur les paysages des Terres Froides est donc faible sur l'aire d'étude éloignée.

Notons toutefois que quelques points de vue plus larges existent très ponctuellement à l'occasion de trouées plus importantes dans la végétation et de situation de basculement avec les vallées (vallées de la Gartempe ou de la Brame). C'est le cas à Lathus-Saint-Rémy aux abords de la vallée de la Gartempe où le projet éolien du Renard met en co-visibilité directe une partie de la silhouette du village (Cf. **photomontage 13 du carnet de photomontages**). Dans ces contextes-là, en fonction des visibilités effectives, l'incidence du projet peut très ponctuellement avoir un niveau modéré.

L'**église Saint-Maurice (MH.4)** est soumise à des co-visibilités directes avec le projet éolien du Renard depuis la rue du Château à Lathus-Saint-Rémy. Si l'horizon boisé masque en grande partie 3 machines de l'aménagement (bouts de pales), l'éolienne R3 se distingue de façon un peu plus importante. Notons toutefois que l'emprise horizontale du projet est fortement réduite et que la

distance du projet reste supérieure à 10 km. Ainsi, le **niveau d'incidence** du projet éolien du Renard sur cet édifice est **faible**.

Les monuments historiques (**MH.3, MH5, MH. 16, MH. 17, MH.18, MH. 21, MH.24, MH.25, MH.27, MH.33, MH.34,**) et le site classé du **Chêne pédonculé à Lathus-Saint-Rémy (SC.3)** ne sont pas impactés par le projet éolien final du Renard (cf. état initial). Le niveau de sensibilité de la ZIP sur ces sites et édifices était négligeable dès l'état initial et le **niveau d'incidence** est **nul**.

IX.2.7 La Basse Marche

Tout comme pour les Terres Froides, le plateau de la Basse Marche est concerné par des visibilités partielles et lointaines sur la ZIP, fortement entravées par la végétation bocagère. Si les reliefs relatifs au sud-est du territoire d'étude sont à l'origine de visibilités plus fréquentes le long de la RD 942 et des axes à l'approche du Dorat, ces relations visuelles restent très éloignées et partielles. Ainsi, sur l'**aire d'étude éloignée**, l'incidence **globale** de l'unité paysagère vis-à-vis du projet éolien du Renard est **faible**.

Des incidences plus importantes sont relevées au niveau du village du Dorat du fait des enjeux forts qu'il possède. En effet, son patrimoine culturel, historique urbain et paysager lui vaut une reconnaissance à l'échelle nationale (label de Petite Cité de Caractère) et internationale (UNESCO pour les Ostensions Limousines). Des visibilités sur le projet éolien du Renard sont relevées au niveau de l'esplanade du centre-ville, le boulevard des Pyrénées et de façon plus large, depuis sa limite bâtie et ses abords ouest. Bien que ces vues soient lointaines (plus de 17 km) et partielles atténuant fortement le rapport d'échelle, le **niveau d'incidence** du projet éolien du Renard sur **Le Dorat** est **modéré**.

La **porte Bergère (MH.45)** située sur les remparts de la ville, est positionnée à l'ouest, à proximité de l'esplanade et du boulevard des Pyrénées. Comme ces espaces proches ont des visibilités effectives sur le projet éolien du Renard et que le rôle de vigie est fortement lié à cet édifice (surveillance des abords, des horizons en vue de la protection de la ville), le **niveau d'incidence** du projet éolien du Renard sur la porte Bergère est jugé **faible**.

Du fait de la proximité relative du projet du Renard avec le site protégé des **Rochers de l'Isop (SI.5)**, la structure bocagère permet quelques visibilités partielles depuis le début du sentier d'accès au site. Toutefois, la végétation participe grandement à l'atténuation des perceptions du projet et les visibilités restent partielles et ponctuelles. Ainsi, le **niveau d'incidence** du projet sur le site inscrit des Rochers de l'Isop (SI.5) est **faible**.

Comme expliqué dans l'état initial, les autres édifices et sites protégés ne possèdent pas de visibilités effectives avec le projet (MH.43, MH. 44, MH. 45, MH.46, MH. 47, SI.4) et leur **niveau d'incidence** vis-à-vis du projet éolien du Renard est **nul**.

IX.2.8 Bilan des incidences sur l'aire d'étude éloignée

Bien que le périmètre d'étude présente une topographie relativement plane, la densité de la structure bocagère qui compose les paysages des plateaux ne permet pas d'avoir de larges échappées visuelles et de panoramas d'ensemble sur le territoire. Ainsi, le projet éolien du Renard est peu visible depuis les paysages éloignés, n'apparaissant que de façon partielle, dans le lointain (bout de pales ou partie de machine, se confondant souvent avec les motifs végétaux). Très ponctuellement, de plus larges vues apparaissent, un peu par surprise, lors de situations paysagère et topographique particulières : les rebords de plateaux, dans les basculements vers les vallées ; et les positions de belvédère, sur les reliefs de la Basse Marche.

Les niveaux d'incidence sont globalement faibles car les vues sont lointaines, souvent partielles et localisées. La structure bocagère dense permet de laisser d'importants secteurs préservés de tout effet paysager. Notons que les secteurs du Dorat et des sites de la vallée de la Gartempe (SI.2, SI.7 et SC.1) présentent un niveau d'incidence modéré lié à leur niveau d'enjeu fort.

Tableau 11 – Bilan des points de vue simulés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (les photomontages sont visibles en annexe)

N° de PHOM et UP	Localisation	Distance éolienne la plus proche	Justification du choix de la prise de vue	Commentaire	Niveau de l'impact
13	Intersection de la RD 10 et de la voie ferrée à Lathus-St-Rémy	12 km	Illustrer les effets visuels depuis ces deux axes de circulation (voie ferrée et RD 10) ainsi que depuis le village de Lathus-St-Rémy, lieu de vie de l'aire d'étude éloignée.	L'ensemble du projet éolien du Renard est visible, au-dessus de la ligne d'horizon boisée lointaine de ce point de vue, en co-visibilité directe avec le village de Lathus-St-Rémy. La taille modérée du projet éolien à 4 machines permet une bonne lisibilité d'ensemble de l'aménagement malgré le chevauchement entre les éoliennes R1 et R4. Cette superposition de machine présente l'avantage de réduire davantage l'emprise visuelle horizontale, déjà atténué par la distance. Bien que les machines dépassent au-dessus de la ligne d'horizon lointaine, le rapport d'échelle est en cohérence avec les éléments verticaux qui composent le panorama (ligne électrique, arbres, château d'eau, bâtiments et habitations) et qui coupent l'horizon. Notons que le bas des machines est masqué par la végétation ce qui réduit l'emprise visuelle verticale du projet.	Modéré
14	RD 729 à Moulismes	8.8 km	Illustrer les effets visuels du projet éolien du Renard depuis le village de Moulismes, village en limite des Terres Froides et de la vallée de la Vienne dans l'aire d'étude éloignée.	Depuis ce panorama, les éoliennes du projet éolien du Renard sont disposées selon deux groupes de deux machines le long du versant boisée de la Petite BOURDE. Elles sont toutefois partiellement masquées par les résineux qui composent la ligne d'horizon et dont la hauteur correspond à celle des rotors. Ainsi, l'emprise verticale du projet éolien du Renard est considérablement réduite et le projet est relativement discret. Notons que le projet se situe en arrière-plan des branchages d'un des arbres du village de Moulismes et qu'en période estivale, les éoliennes du projet éolien du Renard ne seront plus visibles depuis ce point de vue.	Faible
15	Sortie nord-est du bourg de Nérignac, RD 111	10,5 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis le bourg de Nérignac, lieu de vie des unités paysagères de la vallée de la Vienne et des Terres Froides.	Le projet éolien du Renard n'est pas visible depuis cette sortie du bourg de Nérignac. Ainsi, le niveau d'incidence du projet est nul depuis ce point de vue.	Nul
16	Saint-Barbant	9.3 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis le village de Saint-Barbant, lieu de vie de l'unité paysagère de la Basse Marche.	Le projet éolien du Renard est masqué par la végétation très dense du village de Saint-Barbant. Ainsi, seuls les mouvements de pales de l'éolienne R2 sont possiblement perceptibles depuis ce point de vue, à l'arrière d'un masque de branchage imposant. Ce masque végétal sera d'autant plus dense en période estivale et supprimera les visibilitées sur le projet. Les effets visuels sont considérés négligeables	Nul
17	RD 727 à la sortie sud de Montmorillon, GR 48	18.1 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis la ville Montmorillon, lieu de vie patrimonial de la vallée de la Gartempe (SPR.1, SI.6, MH.12 à 15, MH.19 et MH.20), et depuis la RD 727 et le GR 48, axes de circulation.	Le projet éolien du Renard est complètement masqué par la topographie du territoire et aucune éolienne n'est visible depuis cette sortie de Montmorillon.	Nul
18	Sortie est du hameau de Bourg-Archambault, RD 10	17.9 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis ce lieu de vie et cet axe de circulation des Terres-Froides, sur l'aire d'étude éloignée.	Seuls des bouts de pales dépassent au-dessus de la ligne d'horizon boisée et se confondent avec les branchages. En période estivale, ces visibilitées déjà extrêmement réduites disparaîtront derrière le feuillage de la végétation. Ainsi, depuis cette sortie du village du Bourg-Archambault, les effets visuels sont jugés négligeables	Nul
19	Donjon de Lenest (MH.32), hameau de Lenest	12.4 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis les abords du Donjon de Lenest (MH.32) et depuis le sud du hameau de Lenest, aux abords de la vallée de la Gartempe.	En arrière-plan de la haie de bord de route, le projet éolien du Renard n'est pas visible depuis ce point de vue. Ainsi, le niveau d'incidence du projet est nul. Toutefois si l'observateur se déplace le long du chemin, quelques bouts de pales peuvent apparaître. Notons également que si la haie de bord de route s'ouvre ponctuellement, vient à disparaître ou est taillée plus basse, le projet éolien du Renard apparaîtra, mettant en relation visuelle la vallée de la Gartempe et le projet.	Nul
20	RD5, croix de Plaisance (MH.27) sortie du bourg	8.2 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis le bourg de Plaisance dans les Terres Froides, à proximité de la Croix monument historique (MH.27).	Le projet éolien du Renard n'est pas visible depuis ce point de vue. Ainsi, le niveau d'incidence du projet est nul depuis ce point de vue.	Nul
21	Eglise Saint-Maurice (MH.4) à Lathus Saint-Rémy	11.2 km	Illustrer les visibilitées sur les parcs et projets éoliens depuis le village de Lathus-St-Rémy aux abords de l'église Saint-Maurice (MH.4).	Le projet éolien du Renard est masqué par la végétation très dense visible depuis le centre-bourg du village de Lathus-Saint-Rémy. Ainsi, seuls les mouvements de pales seront possiblement perceptibles depuis ce point de vue, à l'arrière d'un masque de branchage imposant. Ce masque végétal sera d'autant plus dense en période estivale et supprimera les visibilitées sur le projet.	Nul
23	Départ du sentier vers le site du Saut de la Brame (SI.3)	6.3 km	Illustrer les visibilitées sur les parcs et projets éoliens du territoire d'étude depuis le hameau Le Breuil, au départ du sentier du site inscrit du Saut de la Brame (SI.3).	Le projet éolien du Renard est réparti en deux groupes de deux machines en grande partie masqués par la ligne d'horizon forestière du versant opposé de la vallée de la Brame. Les mâts des éoliennes ne sont pas visibles. Seul le moyeu de l'éolienne R2 est visible et pour les autres machines, quelques bouts de pales en mouvement se trouvent au-dessus de la végétation. L'emprise visuelle verticale du projet est donc considérablement réduite ce qui permet de préserver un rapport d'échelle cohérent avec les autres éléments du paysage qui dépassent de la ligne d'horizon. Notons que l'emprise verticale sera encore réduite en période estivale. Notons que la topographie du site permet au sentier d'accès de descendre rapidement dans le fond de vallée où la végétation y est très dense et où les vues en direction du projet éolien du Renard ne sont pas effectives	Faible
24	Abords de l'église Saint-Paixent (MH.7), le long de la RD 10 à l'Isle-Jourdain	12.3 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis la RD 10 aux abords de l'église Saint-Paixent (MH.7), monument historique.	Le projet éolien du Renard se situe en arrière-plan de la ligne d'horizon boisée, derrière un épais rideau de branchage et de troncs d'arbres. Il s'inscrit en arrière-plan des éoliennes existantes du parc d'Adriers Terres Froides. Les éoliennes R3 et R4 sont complètement masquées et le mouvement de leur rotor n'est pas perceptible. En revanche, les mouvements de pales R1 et R2 sont perceptibles car les branchages sont un peu plus clairs à leur niveau. Les perceptions du projet éolien du Renard sont donc grandement atténuées par la végétation et l'aménagement reste très discret depuis les abords de l'église Saint-Paixent. Le niveau d'incidence du projet est évalué à faible. Notons qu'en été, les effets visuels du projet éolien du Renard seront réduits voire supprimés par le feuillage.	Faible

N° de PHOM et UP	Localisation	Distance éolienne la plus proche	Justification du choix de la prise de vue	Commentaire	Niveau de l'impact
25	Esplanade de Dorat (SPR 2)	17.0 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis l'esplanade de Dorat, Site Patrimonial Remarquable.	Le projet éolien du Renard est visible au sein de ce large panorama de la ville de Le Dorat, les rotors des quatre éoliennes s'élevant au-dessus de la ligne d'horizon boisée. Bien que la disposition globale du parc présente un rapprochement des machines R2 et R3 qui se chevauchent, la taille modérée du projet permet de maintenir une bonne lisibilité de l'aménagement. L'éloignement à plus de 17 km du projet éolien du Renard permet d'avoir une emprise visuelle grandement atténuée (2.4% du panorama). Le niveau d'enjeu du village étant fort du fait de son patrimoine réglementé et de sa fréquentation touristique, le niveau d'incidence du projet éolien du Renard depuis ce point de vue est évalué à modéré.	Modéré
28	Croisement de la RD 942 et de la RD 91 à Miaumande	12.4 km	Illustrer les visibilitées des parcs et projets éoliens depuis la RD 942, axe de circulation fréquenté.	La disposition « en carré » du projet éolien du Renard est à l'origine d'un chevauchement entre les éoliennes R2 et R3. Le projet est toutefois très peu visible car la végétation arborée et la topographie masquent une grande partie de la hauteur des machines. Seuls des bouts de pales dépassent de la ligne d'horizon et ils se confondent avec les branchages des haies de bord de route. Ainsi, le projet du Renard est très discret et les perceptions du projet sont furtives.	Faible
29	Croisement de la RD 54 et de la voie ferrée	10.8 km	Illustrer les visibilitées sur les parcs et projets éoliens depuis ces axes fréquentés, au sein de cette percée visuelle dans le bocage.	Le projet éolien du Renard est masqué par la végétation bocagère très dense. Seuls les bouts de pales de l'éolienne R2 sont perceptibles de façon furtive dépassant d'un masque de branchage imposant. Ce masque végétal sera d'autant plus dense en période estivale et supprimera les visibilitées sur le projet. Le niveau d'incidence retenu depuis ce point de vue est négligeable.	Nul
30	RD 729 depuis le lieu-dit Le Terrier de La Garde	14.1 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard, les parcs et les projets du territoire d'étude depuis un point haut de la RD 729, dans le hameau Le Terrier de La Garde. Ce point de vue offre une vue plongeante sur les horizons lointains.	Le projet éolien du Renard est disposé selon deux groupes de deux machines sur la gauche de la RD 729. Bien que les quatre éoliennes dépassent clairement de la ligne d'horizon boisée, deux machines sont partiellement masquées par les branchages du bocage arboré et la partie basse des deux autres machines est également masquée (topographie, végétation). Grâce à la distance de plus de 14 km, le rapport d'échelle reste cohérent avec les éléments du paysage qui coupe la ligne d'horizon autour du projet (arbres, branchages).	Faible
32	GRP du Tour de la Vienne Limousine à Lenest, Donjon de Lenest (MH.32)	12.5 km	Illustrer les effets visuels du projet éolien du Renard sur le donjon de Lenest (MH.32) et les effets cumulés depuis le GRP du Tour de la Vienne Limousine, axe de randonnée de Pays fréquenté.	Bien que disposé selon une ligne régulière, le projet éolien du Renard n'est pas visible dans son ensemble depuis ce point de vue. Les éoliennes se trouvent en arrière-plan d'un dense masque de branchage et de troncs lié à la structure bocagère. Les éoliennes R2 et R3 sont complètement masquées par les branchages tandis que les deux autres machines sont visibles partiellement : seul le rotor de l'éolienne R1 est visible, la R2 ne laissant apparaître que des bouts de pales dépassant de la végétation. Ainsi, les perceptions du projet sont fortement atténuées par la végétation et la distance. Elles le seront d'autant plus en été avec le feuillage de la végétation. Les co-visibilitées indirectes avec le Donjon de Lenest sont donc très partielles.	Faible
34	Sentier de randonnée de la Fosse aux Loups, entre Persac et Lussac	16.8 km	Illustrer les effets visuels du projet éolien du Renard depuis ce sentier de randonnée de l'aire d'étude éloignée.	Depuis ce panorama, une éolienne du parc d'Adriers Terres Froides est visible, à droite du panorama. Plus à gauche, le projet éolien du Renard est reparti en deux groupes de deux machines, partiellement visibles le long de la ligne d'horizon lointaine : le bas des mâts est masqué par les plans végétaux successifs et deux éoliennes sont également masquées par le bocage arboré rapproché. Avec seulement deux éoliennes partiellement visibles (R1 et R2), les emprises visuelles verticale et horizontale du projet éolien du Renard sont donc considérablement réduites. Associé à la distance de plus de 16 km, cela permet au projet d'être relativement discret. Notons qu'en période estivale, le feuillage atténuera davantage les perceptions des éoliennes.	Faible
D	RD 8, à L'Isle-Jourdain	14.7 km	Illustrer les co-visibilitées entre la vallée de la Vienne, le clocher de l'église Saint-Paixent (MH.7) et le projet depuis la RD8.	Le projet éolien du Renard n'est pas visible depuis ce point de vue. Le niveau d'incidence est donc nul.	Nul
E	Route sans nom au sud de Chez Raslaud	7.2 km	Illustrer les co-visibilitées entre la Tour de la Côte au Chapt (MH.40) et le projet du Renard, tour localisée dans la vallée de la Brame	Le projet éolien du Renard n'est pas visible depuis ce point de vue, le niveau d'incidence est donc nul. Notons qu'en période hivernale des perceptions en arrière-plan des branchages peuvent exister.	Nul
F	Lathus-Saint-Rémy le long de la rue du château	11.5 km	Illustrer les co-visibilitées entre le clocher de l'église Saint-Maurice (MH.4) et le projet du Renard depuis le centre de Lathus-Saint-Rémy.	Seule l'éolienne R2 est visible depuis ce point de vue, en co-visibilité indirecte avec l'église Saint-Maurice (MH.4). Notons que si le moyeu se devine, il se dépasse à peine de la ligne d'horizon et se confond avec le feuillage des arbres du village. Ainsi, le projet du Renard reste relativement discret, dans un rapport d'échelle qui ne s'inscrit pas en concurrence avec le clocher et les perceptions du projet sont localisées. Le niveau d'incidence est donc évalué faible.	Faible

Rappel des unités de paysages

Vallée de la Vienne et ses affluents	Vallée de la Creuse, de la Gartempe et ses affluents	Les Brandes du Poitou	Les Terres de Brandes	Les Terres Froides	La Basse Marche
--------------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	--------------------	-----------------

Tableau 12 – Synthèse des impacts réels du projet éolien du Renard à l'échelle éloignée

Commune(s) concernée(s)	Intitulé	Rappel des sensibilités	Effets paysagers réels du projet éolien du Renard	Niveau d'incidence
AIRE D'ÉTUDE ELOIGNEE				
Vallée de la Vienne et ses affluents				
	Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité	Faible	Pas de visibilité depuis le fond de vallée. Co-visibilités partielles, lointaines et ponctuelles depuis la rive gauche, au sein de fenêtres visuelles ou à travers un premier plan de branchage.	Faible
L'Isle-Jourdain		Faible	Visibilités partielles et lointaines depuis la RD 10. Co-visibilités indirectes et partielles depuis la RD 8 et la RD 110.	Faible
Patrimoine réglementé				
L'Isle-Jourdain	Eglise Saint-Paixent (MH.7)	Faible	Visibilités partielles et lointaines depuis la RD 10 qui jouxte l'édifice. Pas de co-visibilités.	Faible
Vallée de la Creuse, de la Gartempe et ses affluents				
	Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité	Modéré	Pas de visibilité possible depuis le fond de vallée. Rive droite met en co-visibilités partielles la vallée avec le projet éolien du Renard notamment depuis les hameaux Les Brousses, Boismeunier, Les Hauts Tours, Le Breuil, etc. au sein d'ouvertures visuelles. Toutefois, il existe des points de vue très ponctuels dont le niveau d'incidence est plus élevé (exemple à Lathus-Saint-Rémy ou sur les sites inscrits/classés).	Faible
Patrimoine réglementé				
Bourg-Archambault	Château (MH.2)	Faible	Visibilités hivernales extrêmement partielles sur des bouts de pales depuis le pied du château. Pas de co-visibilités	Nul
Saulgé	Ancienne chapelle de Saulgé (MH.31)	Faible	Pas de visibilité. Co-visibilités indirectes et furtives depuis la RD 116 à l'arrière-plan de branchages. Relations visuelles particulièrement réduites et ponctuelles évaluées négligeables.	Nul
	Donjon de Lenest (ou de Lenet) (MH. 32)	Faible	Visibilités lointaines et partielles difficilement accessibles depuis les abords. Co-visibilités extrêmement partielles.	Faible
Darnac	Château de la Côte-au-Chapt (MH.40)	Faible	Pas de visibilité. Co-visibilités indirectes et partielles.	Faible
Bussière-Poitevine Saint-Bonnet-de-Bellac Saint-Sornin-la-Marche	Vallée de la Gartempe en aval du pont Saint-Martin (SI. 2)	Modéré	Absence de visibilité effective depuis le fond de vallée. Co-visibilités ponctuelles et partielles depuis la rive droite, notamment depuis l'aire d'étude rapprochée.	Modéré
Lathus-Saint-Rémy	Rives de la Gartempe (SI. 7) et Vallée de la Gartempe (SC. 1)	Modéré	Absence de visibilité effective depuis le fond de vallée. Co-visibilités ponctuelles et partielles depuis la rive droite, notamment depuis le hameau de Peux Pintureaux.	Modéré
Darnac Thiat	Saut de la Brame (SI. 3)	Faible	Absence de visibilité. Absence de co-visibilité. Visibilités partielles depuis le départ du sentier d'accès, dans le hameau Le Breuil.	Faible
Les Brandes du Poitou				
	Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité	Faible	Visibilités extrêmement partielles (bout de pales) et lointaines qui se confondent avec les branchages et disparaissent en été depuis la RD 117. Pas de co-visibilité sur ces parcelles.	Nul
Les Terres de Brandes				
	Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité	Faible	Visibilités discrètes, partielles et lointaines au sein de relativement longues fenêtres visuelles car le motif végétal se raréfie.	Faible
Les Terres Froides				
	Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité (aire d'étude éloignée)	Faible	Globalement visibilités fortement limitées par la structure bocagères du plateau. Visibilités ponctuelles, partielles (emprises verticale et horizontale) et lointaines. Points de vue ponctuels avec un niveau d'incidence modéré comme depuis le village de Lathus-Saint-Rémy (photomontage n° 13 du carnet de photomontage).	Faible
Lathus-Saint-Rémy	Eglise Saint-Maurice (MH. 4)	Faible	Absence de visibilité. Co-visibilités directes et partielles depuis la rue du château. Visibilités plus spécifiques sur l'éolienne R3.	Faible
La Basse Marche				
	Relations visuelles et perceptions générales depuis l'unité (aire d'étude éloignée)	Faible	Globalement visibilités fortement limitées par la structure bocagères du plateau. Visibilités ponctuelles, partielles (emprises verticale et horizontale) et lointaines. Points de vue ponctuels avec un niveau d'incidence modéré comme depuis le village du Dorat (photomontage n° 25 du carnet de photomontage).	Faible
Le Dorat		Modéré	Visibilités partielles et lointaines sur le projet depuis l'esplanade, le boulevard des Pyrénées, la limite bâtie ouest et depuis la RD 4b. Co-visibilités extrêmement partielles et lointaines depuis la RD 25.	Modéré
Le Dorat	Porte Bergère (MH.45)	Faible	Visibilités bloquées par le bâti depuis ses abords. Visibilités au niveau du boulevard des Pyrénées. Pas de co-visibilité.	Faible

Commune(s) concernée(s)	Intitulé	Rappel des sensibilités	Effets paysagers réels du projet éolien du Renard	Niveau d'incidence
Saint-Barbant	Rocher de l'Isop (SI. 5)	Faible	Visibilité partielles présentes lors de la descente du sentier depuis le village vers le site.	Faible

IX.3. Les incidences du projet sur le paysage de l'aire d'étude rapprochée

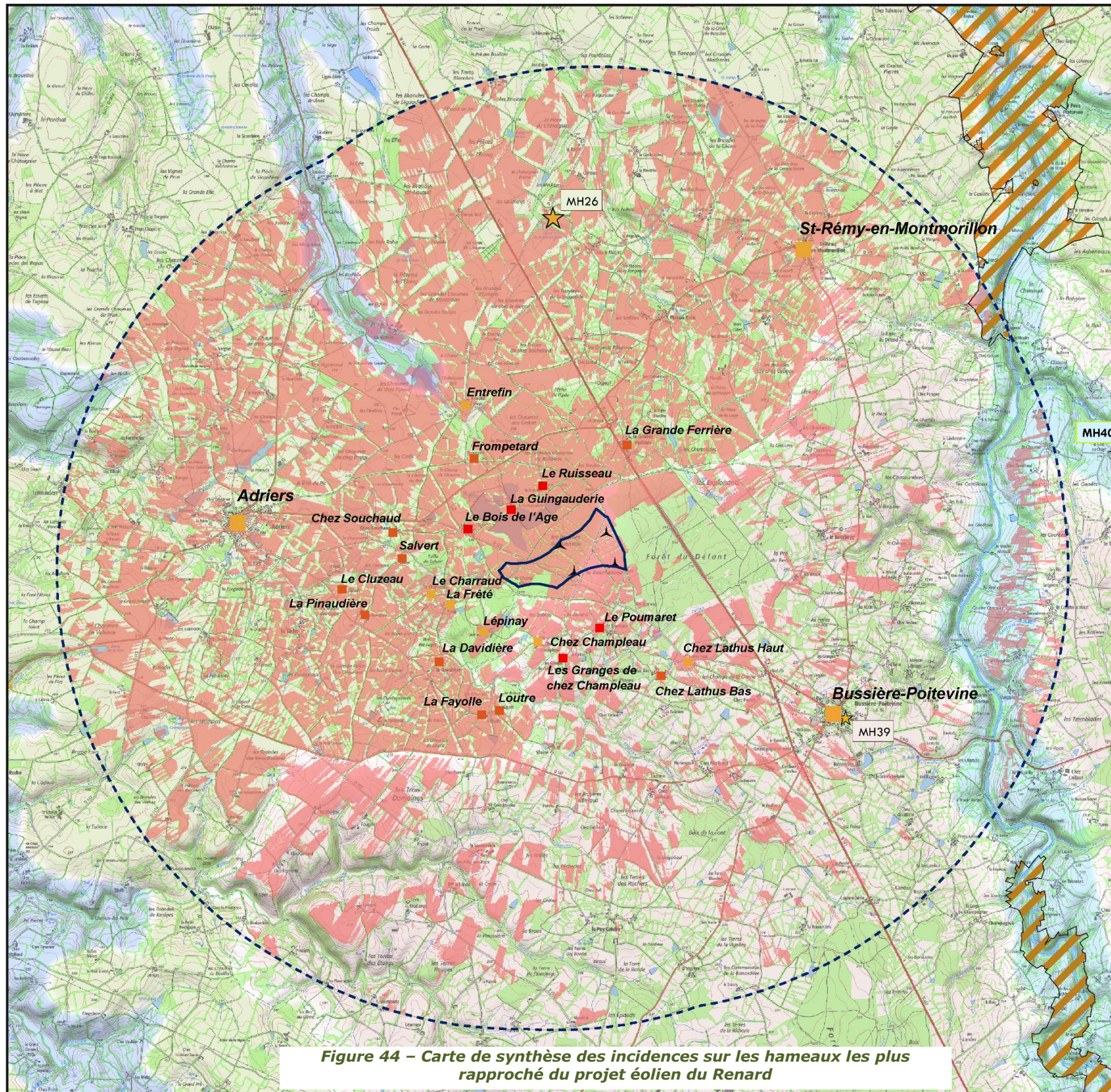


Figure 44 – Carte de synthèse des incidences sur les hameaux les plus rapproché du projet éolien du Renard

Synthèse : Aire d'étude rapprochée

- ZIP
- Aire d'étude rapprochée
- Zone d'influence visuelle du projet

Unités paysagères

- La Basse-Marche
- Les brandes du Poitou
- Les terres de brandes
- Les terres froides
- Montmorillon - Les vallées de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents
- Les vallées de la Vienne et de ses affluents

Zone bâtie

- Incidence forte
- Incidence modérée
- Incidence faible
- Incidence négligeable

Patrimoine

- Monument historique
 - Incidence forte
 - Incidence modérée
 - Incidence faible
- Site inscrit, classé
 - Incidence forte
 - Incidence modérée
 - Incidence faible
- SPR
 - Incidence forte
 - Incidence modérée
 - Incidence faible

Les monuments historiques dont l'incidence est négligeable ne sont pas représentés

Les sites inscrits ou classés dont l'incidence est négligeable ne sont pas représentés

Les sites patrimoniaux remarquables dont l'incidence est négligeable ne sont pas représentés

Mètres

Eco-Stratégie © - JP - 18/06/2018 - Reproduction interdite
 Sources : GAMESA, Eco-Stratégie, ATLAS des Patrimoines, Base Mérimée
 Sources fond de carte : SCAN 25 IGN

IX.3.1 Préambule

À cette échelle, les incidences paysagères sont plus fortes car l'emprise visuelle du projet est plus prégnante (les éoliennes peuvent être perçues sur presque toute leur hauteur). Plusieurs éléments ont été mis en œuvre afin de favoriser la bonne intégration du projet :

- le projet s'inscrit au sein de parcelles agricoles pâturées ou cultivées, hors des espaces boisés ;
- une disposition en « bouquet » afin de réduire l'emprise visuelle depuis certains points de vue ;
- le nombre raisonné de machines (4 éoliennes),
- un éloignement aux habitations supérieur aux 500 m réglementaires (habitation la plus proche à plus de 750 m).

Les incidences à l'échelle rapprochée vont de faibles à fortes.

IX.3.2 Incidences générales

Malgré la proximité de l'aménagement, la densité du bocage des plateaux des Terres Froides, de la Basse Marche ainsi que la rareté des reliefs limitent fortement les vues dégagées sur la ligne d'horizon. Ainsi, bien qu'une grande partie de l'aire rapprochée soit inscrit dans la ZIV du projet éolien du Renard, les visibilitées effectives sur le projet sont complètement dépendantes de la structure bocagère du territoire et se concrétisent à l'occasion d'ouvertures plus ou moins ponctuelles dans le tissu végétal. Trois situations paysagères se distinguent :

- Soit la structure bocagère prend la forme de hautes haies aux strates arborées et arbustives très denses. Elle impose alors de longs couloirs boisés le long des axes de circulation et des écrans visuels opaques autour des villages empêchant pratiquement toute visibilité sur les plateaux, si ce n'est en période hivernale à travers les branchages. Excepté sur les hameaux les plus proches, les visibilitées sur le projet éolien du Renard ne sont pas alors effectives (Cf. **photomontage n°9 du carnet de photomontages** depuis le hameau de Chez Souchaud ou le **photomontage n° 11** depuis le village de Bussière-Poitevine).
- Soit la structure bocagère prend la forme d'arbres ponctuels parfois accompagné d'une haie basse ou de clôture pour les pâturages. Les horizons sont peu éloignés car de nombreux obstacles visuels sont présents en second et troisième plan (arbres isolés dans les pâturages, haie arborée des parcelles suivantes, ripisylves). La proximité du projet éolien du Renard rend les visibilitées sur les éoliennes effectives mais elles sont partielles : les emprises horizontales ou verticales sont réduites d'une manière ou d'une autre par les obstacles visuels. C'est le cas de Saint-Rémy-en-Montmorillon.
- Soit les situations de basculement topographique entre les vallées et les plateaux permettent d'avoir un recul de la végétation de premier plan et des vues s'offrent sur le plateau du projet éolien du Renard. Les obstacles visuels ne sont toutefois jamais loin et réduisent régulièrement les visibilitées sur le projet. C'est le cas d'Adriers depuis le point de vue de la RD 729 et des hameaux très rapprochés de la Pinaudière, Le Cluzeau, La Davidière, La Fayolle, etc.

Globalement, bien que les visibilitées soient toujours partielles et atténuées par la présence du bocage, la proximité de l'aménagement induit un **niveau d'incidence global modéré** du projet éolien du Renard sur l'aire d'étude rapprochée.

Les niveaux d'incidences peuvent être ponctuellement plus élevés lorsque les visibilitées sont très rapprochées. Pour cela, les incidences des villages principaux de l'aire d'étude rapprochée ainsi que celles des hameaux les plus proches du projet éolien du Renard ont été étudiées.

IX.3.3 Depuis les paysages vécus

IX.3.3.1. Les principaux bourgs

• Adriers

Depuis le village d'Adriers, des visibilitées sont effectives sur le projet éolien du Renard notamment depuis la RD 112 A et la RD 10 où la disposition des machines est régulière, sans chevauchement de pales. Les obstacles visuels réduisent toutefois considérablement les emprises visuelles horizontales et verticales (cf. **photomontage n°12**), limitant parfois les visibilitées à 1 machine ou des bouts de machines. Les co-visibilitées indirectes identifiées dans l'état initial depuis la RD 31 et la RD 729 sont également effectives, avec une disposition selon deux groupes de deux machines pour les relations visuelles depuis la RD 729.

Rappelons que les visibilitées pointées restent ponctuelles dans un contexte bocager où de nombreux obstacles visuels ferment les horizons. Ainsi, le **niveau d'incidence** du projet éolien du Renard sur le village d'Adriers est **faible**.

• Bussière-Poitevine

Depuis le village de Bussière-Poitevine, certaines des visibilitées identifiées sont fortement atténuées par la végétation :

- le long de la RD 4, le projet éolien du Renard disposé en ligne s'inscrit à l'arrière du houppier des arbres et ne sera visible qu'en période hivernale.
- Le long de la RD 942, la végétation de bord de route réduit les perceptions du projet éolien du Renard à quelques bouts de pales (Cf. **photomontage n°11**).

Les visibilitées depuis le centre-ville de Bussière-Poitevine, à proximité de l'église Saint-Maurice (MH.39) sont réduites aux éoliennes R3 et R4 qui s'inscrivent partiellement dans l'axe de la RD 942, lors du léger virage opéré dans le village (Cf. **photomontage n°A du carnet de photomontages**).

Ainsi, les visibilitées effectives depuis le village de Bussière-Poitevine sont considérablement réduites et le **niveau d'incidence** du projet éolien du Renard sont finalement **faibles**.

• Saint-Rémy-en-Montmorillon

Les visibilitées principales du village sur le projet éolien du Renard se font depuis la RD 10, à la sortie sud de Saint-Rémy-en-Montmorillon (Cf. **photomontage n° 10**) à proximité du stade. Le projet suit une disposition en ligne avec des espacements régulier entre les machines, et le rotor des éoliennes est clairement visible au-dessus de la ligne d'horizon boisée. Toutefois, depuis le reste du village, les visibilitées sont fortement réduites par la végétation (bouts de pales) voire complètement masquées. Ainsi, lorsqu'on se rapproche de la limite bâtie de Saint-Rémy-en-Montmorillon le long de la RD 10, plusieurs haies arborées viennent rapidement s'imposer devant le projet éolien du Renard.

Ainsi, bien que le niveau d'incidence du photomontage n°10 soit modéré, les visibilitées depuis Saint-Rémy-en-Montmorillon sont en réalités moindres et le **niveau d'incidence** du projet sur le village est **faible**.

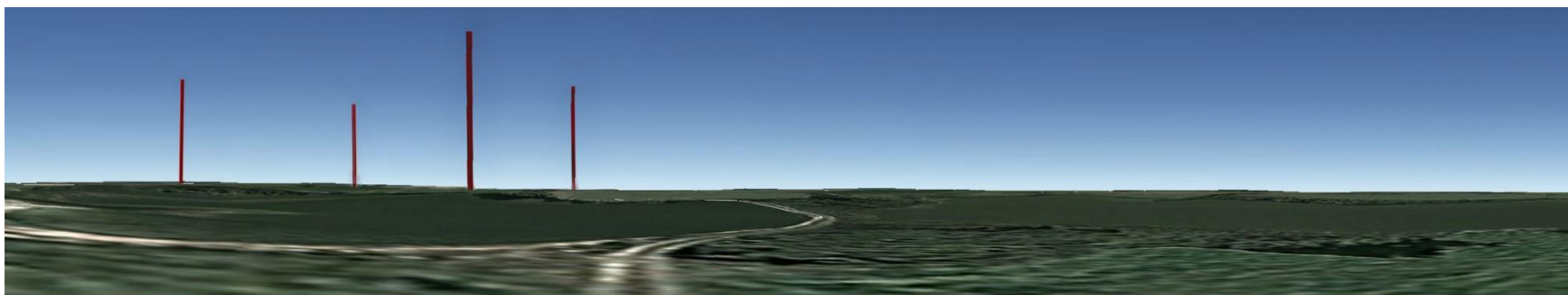
IX.3.3.2. Les hameaux les plus proches de la ZIP

• La Grande Ferrière

Très proche du projet éolien du Renard, ce hameau est accompagné d'une végétation dense qui bloque la plupart des visibilitées sur le projet, notamment le long de la RN 147. Toutefois, au cœur du hameau, des visibilitées existent sur l'éolienne R1 (Cf. **photomontage n°2**) notamment en période hivernale, en l'absence de feuillage. Les branchages des arbres peuvent masquer ponctuellement ces vues. Ainsi, malgré un niveau de sensibilité faible le **niveau d'incidence** du projet sur ce lieu de vie est **modéré**.

- **Entrefin**

Le projet éolien du Renard est finalement visible de façon très partielle (bouts de pales) et transparaît discrètement en arrière-plan de l'horizon boisé (cf. **photomontage n°3**). De ce fait le **niveau d'incidence** du projet sur le hameau est **faible**.



Photographie 103 – Visibilité frontale et rapprochée sur le projet éolien du Renard depuis le hameau de la Guingauderie (Source : ECO-STRATEGIE, le 16 avril 2018)

Vue affichée au sol de Google Earth avec localisation des éoliennes – schématisation : hauteur 180 m de haut en bout de pale

- **Frompetard, Chez Souchaud, Salvert**

Egalement localisés au nord à proximité du projet éolien du Renard, ces hameaux s'insèrent dans un réseau bocager dense, avec peu de recul vis-à-vis de la végétation. Ainsi, malgré la distance réduite au projet, la structure végétale est très dense et les éoliennes du Renard sont très souvent masquées (Cf. **photomontage n°9**). Toutefois, les éoliennes sont ponctuellement visibles à l'occasion d'ouvertures dans le réseau bocager. Les deuxièmes et troisièmes plans végétaux masquent alors partiellement le projet (Cf. **photomontage n°4**). Du fait de la proximité de l'aménagement, le **niveau d'incidence** du projet sur ces hameaux est **modéré**.

- **Le Charraud, La Frêté, Lépinay**

Situés à l'est du projet éolien du Renard, ces hameaux sont entourés d'une structure végétale très dense qui limite très fortement les échappées visuelles dont celles en direction de l'aménagement. Ainsi, si les machines sont perceptibles en période hivernale derrière un premier plan de branchage, elles disparaissent pratiquement en période estivale sous le feuillage. Ils sont toutefois soumis à des co-visibilités discrète depuis la rive gauche de la Franche-Doire, aux abords des hameaux de La Pinaudière et Le Cluzeau. Le **niveau d'incidence** du projet sur ces hameaux est donc évalué à **faible**.

- **La Pinaudière, Le Cluzeau, La Davidière, La Fayolle, Loutre**

Implantés en rive gauche de la Franche-Doire, ces hameaux sont séparés du plateau où se situe le projet par le vallon formé par la rivière. Ils se trouvent en légère situation de bascule, qui, lorsque les ouvertures dans le réseau bocager existent, permettent des visibilité sur le projet éolien du Renard. La disposition du projet varie selon les hameaux, la disposition en « paquet » étant à l'origine de chevauchement régulier entre les éoliennes. Notons que ces vues sur le projet éolien du Renard revêtent un caractère ponctuel et partiel lié à la végétation. Le **niveau d'incidence** du projet sur ces hameaux est évalué à **modéré**.

- **Chez Champleau, Le Poumaret, Chez Lathus-Haut, Chez-Lathus-Bas**

Très proche de l'aménagement (900m), **Le Poumaret** présente des visibilité effective sur les éoliennes du Renard depuis plusieurs points au sein du hameau (Cf. **photomontages n°6 et 8**). Bien que les éoliennes ne soient pas visibles de plein pied, ces vues portent sur une emprise verticale imposante et le parc est prégnant. Ainsi le **niveau d'incidence** du hameau vis-à-vis du projet éolien du Renard est **fort**.

Le hameau de **Chez Champleau** présente des visibilitées effectives depuis sa route d'accès (limite nord-est du hameau, Cf. **photomontage n°7**). Ces visibilitées sont atténuées par la végétation arborée de bord de route avec un jeu d'alternance entre troncs, branchages et mâts qui atténue fortement les effets visuels liés à l'aménagement. Notons que dans le hameau en lui-même, le tissu bâti bloque les échappées visuelles. Ainsi, malgré la proximité, le **niveau d'incidence** du projet est **modéré**.

Depuis Chez Lathus Bas, les effets visuels sont liés à des visibilitées sur les éoliennes R1 et R2 dépassant partiellement au-dessus de la végétation (bois et bocage). Malgré le masque de branchages, le moyeu de l'éolienne R2 est visible. Notons toutefois que la végétation entourant le hameau est importante et que les ouvertures se concentrent au tronçon rejoignant la RD 4a (vers Chez Lathus Haut). Ainsi, le **niveau d'incidence** du projet sur **Chez Lathus Bas** est **modéré**.

Le hameau de **Chez Lathus Haut** est protégé par les bois et la végétation bocagère qui masque finalement en grande partie le projet éolien du Renard, notamment depuis la RD 4a (Cf. **photomontage n°36**). Les visibilitées se limitent donc à l'éolienne R1, perceptible derrière les branchages (bouts de pales et une partie du mat visibles). Le **niveau d'incidence** du projet sur ce hameau est donc **faible**.

IX.3.4 Depuis le patrimoine règlementé

L'église de **Saint-Maurice (MH.39)** a été traitée en même temps que le village de Bussière-Poitevine et le **niveau d'incidence** du projet a été évalué à **faible** (Cf. **photomontage n°A du carnet de photomontage**).

Le **Dolmen de Chiroux dit La Pierre-Levée et son tumulus (MH.26)** à Plaisance se trouve dans une clairière entourée d'un bocage arboré et arbustif dense. Ainsi, si en période hivernale des perceptions sur le projet éolien du Renard existent (mouvement des rotors) en arrière-plan des branchages (Cf. **photomontage n°22**), elles disparaissent avec l'apparition du feuillage en été. Ainsi, les **incidences** du projet sur ce monument sont **faibles**.

Tableau 13 – Bilan des points de vue simulés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (les photomontages sont visibles en annexe)

N° de PHOM et UP	Localisation	Distance éolienne la plus proche	Justification du choix de la prise de vue	Commentaire	Niveau de l'impact
1	Frangé sud-est du hameau de Maison-Celle, RD 10	3 km	Illustrer les visibilitées sur les parcs et projets éoliens depuis le hameau de Maison-Celle, le long de la RD 10, axe de circulation passant à proximité du projet éolien du Renard.	Depuis ce point de vue au sein du hameau de Maison-Celle le long de la RD 10, les éoliennes du projet éolien du Renard sont en arrière-plan d'obstacles visuels plus ou moins opaques : l'éolienne R3 est complètement masquée par le bâti (hangar agricole) et les trois autres machines se trouvent à l'arrière de la végétation bocagère des Terres Froides. Au regard de la densité des branchages, les éoliennes R1 et R4 ne sont pratiquement pas visibles tandis que l'éolienne R2 est en arrière-plan d'une végétation relativement plus claire. Ainsi, les perceptions du projet éolien du Renard sont limitées aux perceptions des mouvements des pales et plus spécifiquement de l'éolienne R2. L'emprise visuelle horizontale du projet est donc considérablement réduite. Notons qu'en période estivale, dans ce contexte végétal, les visibilitées sur le projet éolien du Renard seront d'autant plus atténuées et le niveau d'incidence est évalué à faible.	Faible
2	Est du hameau de La Grande Ferrière	1.1 km	Illustrer les visibilitées et co-visibilitées sur les parcs et projets éoliens depuis le hameau de la Grande Ferrière, lieu de vie proche du projet éolien du Renard.	Le projet éolien du Renard n'est pas visible dans son ensemble au sein du hameau de la Grande Ferrière : les éoliennes se placent en arrière-plan de nombreux obstacles visuels qui ne laissent apparaître partiellement que trois éoliennes et masquent complètement l'éolienne R4. Au sein de éoliennes visibles, l'éolienne R1 est la plus proche et donc la plus prégnante avec le moyeu et le haut du mât qui dépassent au-dessus des bâtiments. Plus éloignées, les éoliennes R2 et R3 apparaissent de façon partielles (moyeu et pales pour l'éolienne R2, bouts des pales pour l'éolienne R3). Ainsi, malgré la proximité du projet éolien du Renard, les perceptions du projet sont limitées par la végétation et se réduisant aux mouvements de pales et à deux moyeux. Notons qu'en période hivernale, les visibilitées sur le projet éolien du Renard seront accentuées et le niveau d'incidence est évalué à fort.	Fort

IX.3.5 Depuis le patrimoine non règlementé

Rappelons que le château de Busserolles n'est pas concerné par des visibilitées sur le projet et a été écarté dès l'état initial.

Le **GRP de la Vienne Limousine** traverse l'aire d'étude rapprochée passant à proximité du projet éolien du Renard, au sud des hameaux du Ruisseau et de La Grande Ferrière (Cf. **photomontage n° 33, photomontage n°B et Photomontage C du carnet de photomontage**). Ainsi, bien que le bocage atténue rapidement les visibilitées sur le projet avec l'éloignement, des vues rapprochées et prégnantes existent depuis ce chemin de randonnée. Le **niveau d'incidence** du projet sur le GRP de la Vienne Limousine est **fort**.

Depuis l'**étang d'Adriers**, les visibilitées sur le projet sont fortement réduites par les arbres entourant cet espace de loisir. Ainsi, les éoliennes sont perceptibles derrière un masque de branchage et disparaissent en été. Le **niveau d'incidence** est donc **faible**.

IX.3.6 Bilan des incidences

Comme pressenti dans l'état initial, les effets paysagers réels du projet se concentrent essentiellement sur l'aire d'étude rapprochée. Les vues sont avérées depuis de nombreux secteurs de ce territoire proche mais la structure bocagère du territoire et l'agencement du projet permettent de conclure sur des niveaux d'incidence non rédhibitoires vis-à-vis de la présence des éoliennes projetées.

N° de PHOM et UP	Localisation	Distance éolienne la plus proche	Justification du choix de la prise de vue	Commentaire	Niveau de l'impact
3	Sortie est du hameau d'Entrefin	2.3 km	Illustrer les visibilitées sur les parcs et projets éoliens depuis le hameau d'Entrefin, situé à proximité du projet éolien du Renard	Le projet éolien du Renard est en grande partie masqué par la ligne d'horizon forestière du hameau d'Entrefin. Les mâts et les moyeux des éoliennes ne sont pas visibles et seuls quelques bouts de pales en mouvement sont perceptibles au-dessus de la végétation. Les éoliennes R3 et R4 sont les deux machines les plus perceptibles, leurs pales se dégageant de tout obstacles visuels. La disposition du projet éolien du Renard est difficilement compréhensible depuis ce point de vue, la végétation ne permettant pas d'avoir de vue globale du projet. Notons que le masque végétal sera quelque peu atténué en période hivernale pouvant permettre des perceptions des éoliennes R1 et R2. Le niveau d'incidence du projet éolien du Renard depuis ce point de vue est évalué faible.	Faible
4	RD 10 à l'est du hameau de Frompetard	1.3 km	Illustrer les visibilitées sur les parcs et projets éoliens depuis la RD 10, axe de circulation situé à proximité du projet éolien du Renard.	Bien que la disposition du projet éolien du Renard soit à l'origine d'espacements inégaux entre les machines, la distance rapprochée permet une lisibilité globale de l'aménagement en période hivernale. Aucune des machines n'est visible de plein pied et les éoliennes se trouvent en arrière-plan d'un masque végétal lié au bocage arboré et arbustif des Terres Froides. Ainsi, les chevauchements des éoliennes R3 et R4 sont grandement atténués par cette végétation. Bien que l'ensemble des machines soit visible, l'emprise verticale du projet est considérablement réduite par les obstacles visuels et le niveau d'incidence est évalué à modéré. Notons qu'en été, les effets visuels du projet éolien du Renard seront grandement atténués par le feuillage du bocage.	Modéré
5	Au nord-ouest du hameau Les Broux	2.5 km	Illustrer les visibilitées sur les parcs et projets éoliens depuis le hameau des Broux, lieu de vie proche.	Le projet éolien du Renard se fond dans la masse végétale de la Basse Marche et seules les pales de l'éolienne R2 sont ponctuellement visibles, en arrière-plan des branchages. En période estivale, les visibilitées ne seront pas effectives.	Nul
6	Hameau de Poumaret	0.8 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis le hameau du Poumaret, lieu de vie très proche du projet et d'illustrer les effets cumulés potentiels avec les parcs et projets éoliens du territoire d'étude.	Bien que la disposition « en carré » du projet éolien du Renard soit à l'origine d'espacements inégaux entre les machines depuis ce point de vue, la distance rapprochée permet une lisibilité globale de l'aménagement. Aucune des machines n'est visible de plein pied et les éoliennes se trouvent en arrière-plan d'un masque végétal fourni lié au bocage arboré et arbustif de la Basse Marche. Ainsi, le chevauchement des éoliennes R3 et R4 est grandement atténué par cette végétation. Bien que l'ensemble des machines soit visible, l'emprise verticale du projet est considérablement réduite par les obstacles visuels. Toutefois, la proximité du projet vis-à-vis du hameau de Poumaret (800m pour la machine la plus proche) est à l'origine d'une emprise horizontale conséquente (plus de 50% du point de vue). Ainsi le niveau d'incidence est évalué à fort. Notons qu'en hiver, les effets visuels du projet éolien du Renard seront quelque peu accentués par l'absence de feuillage.	Fort
7	Hameau de Chez Champleau	985 m	Illustrer les effets visuels des parcs et projets éoliens du territoire d'étude depuis le hameau de Chez Champleau, lieu de vie proche du projet éolien du Renard.	Le projet éolien du Renard est disposé en une ligne régulière de 4 machines, suivant la ligne directrice formée par la haie arborée. Toutes les machines sont visibles (pales, moyeux et mâts) au sein d'une ouverture dans la structure bocagère. Toutefois, aucune des machines n'est visible de plein pied avec une emprise verticale réduite par les obstacles visuels. Au regard de la proximité du projet vis-à-vis du hameau de Chez Champleau (985 m pour la machine la plus proche), le niveau d'incidence est évalué à fort. Notons toutefois que la vue est prise au sein d'une fenêtre visuelle dans la haie arborée qui borde la route menant au hameau. Ainsi, depuis le hameau en lui-même, les visibilitées seront atténuées par un premier plan de branchages et les incidences sont moindres.	Fort
8	Route de La Caline, hameau de Le Poumaret	1.1 km	Illustrer les visibilitées des parcs et projets éoliens depuis le hameau du Poumaret, lieu de vie très proche du projet éolien du Renard.	Depuis la route de la Caline, la disposition « en carré » de l'aménagement est à l'origine d'espacements inégaux entre les machines, notamment entre éoliennes R3 et R4 qui se chevauchent légèrement. Toutefois, les visibilitées se limitent à trois des quatre éoliennes que compte le projet éolien du Renard. En effet, le tissu bâti du hameau du Poumaret masque entièrement l'éolienne R1 tandis que l'éolienne R2, plus proche, voit ses pales dépasser au-dessus d'un des bâtiments. Les visibilitées les plus importantes se concentrent donc sur les éoliennes R3 et R4. Non visibles de plein pied, ces deux machines se situent dans une fenêtre visuelle cadrée par la végétation et les lignes téléphoniques/électriques. Ces éléments verticaux permettent d'introduire un rapport d'échelle avec les éoliennes et d'atténuer légèrement les effets visuels des machines. Toutefois, la proximité du projet vis-à-vis du hameau de Poumaret (897m pour la machine la plus proche) est à l'origine d'une emprise horizontale conséquente (41,77 %) et d'un fort niveau d'incidence.	Fort
9	Chez Souchaud	2.3 km	Illustrer les visibilitées sur les parcs et projets éoliens sur le hameau Chez Souchaud, lieu de vie proche du projet éolien du Renard.	Le projet éolien du Renard est masqué par la végétation bocagère très dense de cette sortie de bourg sud. Ainsi, seuls les mouvements de pales des éoliennes R1 et R2 seront possiblement perceptibles depuis ce point de vue, à l'arrière d'un masque de branchage imposant. Ce masque végétal sera d'autant plus dense en période estivale et supprimera les visibilitées sur le projet. Du fait de la proximité, le niveau d'incidence retenu depuis ce point de vue est faible.	Faible
10	RD 10 à la sortie sud-ouest de St-Rémy-en-Montmorillon	6.3 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard et sur les parcs et projets du territoire d'étude depuis la sortie de St-Rémy-en-Montmorillon le long de la RD 10 (axe de circulation et lieu de vie de l'aire d'étude rapprochée).	L'ensemble du projet éolien du Renard est visible depuis ce point de vue, avec un agencement lisible sans aucun chevauchement de machines. Les éoliennes sont réparties avec un rapprochement des éoliennes R1 et R4 qui ne nuit pas à la lisibilité globale de l'aménagement. L'emprise visuelle verticale du parc éolien est légèrement réduite par la ligne d'horizon boisée des Terres Froides qui permet de masquer une partie des mâts des machines. Le rapport d'échelle est atténué par les éléments végétaux verticaux qui composent le paysage et notamment la végétation arborée de bord de route. Cela participe à limiter la prégnance de l'aménagement dans le panorama observé. Le niveau d'incidence depuis ce point de vue est identifié à modéré du fait de la proximité du projet éolien.	Modéré
11	RD 942, sortie nord de Bussière-Poitevine	3.3 km	Illustrer les visibilitées depuis la RD 942, axe de circulation primaire, à la sortie de Bussière-Poitevine, lieu de vie de l'aire d'étude rapprochée.	Bien que disposé selon une ligne régulière, le projet éolien du Renard n'est pas visible dans son ensemble depuis la sortie nord-ouest de Bussière-Poitevine : les éoliennes se situent en arrière-plan d'un dense masque de branchage et de troncs. L'éolienne R1 est complètement masquée par ce masque végétal et les trois autres machines sont partiellement visibles, en arrière-plan par transparence. En effet, quelques bouts de pales dépassent de la masse végétale et le mouvement du rotor peut être perceptible. Ainsi, malgré la proximité relative du projet éolien du Renard, les perceptions du projet sont fortement limitées en période hivernale et le seront d'autant plus en été avec le feuillage du bocage. Le niveau d'incidence est évalué à faible.	Faible
12	RD 112a, sortie est d'Adriers	3.7 km	Illustrer les effets visuels du projet éolien du Renard et les effets cumulés depuis l'axe départemental RD 112a à la sortie du village d'Adriers (lieu de vie de l'aire d'étude rapprochée).	Bien que disposé selon une ligne régulière, le projet éolien du Renard n'est pas visible dans son ensemble depuis ce point de vue. Les éoliennes se trouvent en arrière-plan de la ligne d'horizon boisée qui masque la quasi-totalité de l'éolienne R1 et fait apparaître 3 machines au sein d'une trouée dans la végétation. Les éoliennes visibles sont disposées sans chevauchement, de façon lisible, dans un rapport d'échelle en cohérence avec les éléments observés dans le panorama. Notons que le panorama n'est pas cadré sur l'axe de la route mais sur la vision périphérique, dans une fenêtre dans la végétation. Ainsi, malgré la proximité relative du projet éolien du Renard, les perceptions du projet sont limitées et le niveau d'incidence est évalué à faible.	Faible

N° de PHOM et UP	Localisation	Distance éolienne la plus proche	Justification du choix de la prise de vue	Commentaire	Niveau de l'impact
22	RD 112a, abords du Dolmen de la Pierre Levée (MH. 26)	4.4 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis cet édifice monument historique (MH.27) de l'aire d'étude rapprochée.	Le projet éolien du Renard n'est pas visible depuis ce point de vue, le niveau d'incidence retenu est donc nul.	Nul
26	RD 147 au sud de Bussière-Poitevine	5.7 km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis la RN 147 axe de circulation fréquenté.	Situé en arrière-plan de la végétation bocagère, le projet éolien du renard est disposé en deux groupes de deux machines. Du fait la distance rapprochée et du mouvement des pales, le projet reste perceptible derrière ce masque de branchages. Il est toutefois très discret du fait des obstacles visuels avec un jeu de perception entre les mâts, les troncs et les branchages. Notons qu'en été, les effets visuels du projet éolien du Renard seront grandement atténués par le feuillage du bocage. Ainsi le niveau d'incidence est évalué à faible.	Faible
27	RN 147 au sud de Moulismes	5.9 km	Illustrer les effets visuels des parcs et projets éoliens du territoire d'étude depuis le RN 147, axe fréquenté du territoire d'étude.	Le projet éolien du Renard est disposé en deux groupes de deux machines, le long de la ligne directrice formée par le bocage arboré. Toutes les machines sont perceptibles à l'arrière un premier plan végétal dense, bien que pour l'éolienne R3, seules les pales sont visibles. Le jeu d'alternance entre troncs, branchages et mâts atténue fortement les effets visuels liés à l'aménagement qui se concentreront sur les mouvements du rotor. Aucune des machines n'est visible de plein pied et l'emprise verticale du projet est considérablement réduite par les obstacles visuels. Ainsi, bien que le point de vue soit situé dans l'aire d'étude rapprochée du projet du Renard, le niveau d'incidence du projet sur cet axe de circulation est évalué à faible. Notons qu'en été, le feuillage atténuera davantage les effets visuels.	Faible
31	RD 729, depuis le lieu-dit La Varenne	4.3 km	Illustrer les visibilitées depuis la RD 729, axe de circulation fréquenté, au niveau du hameau de La Varenne situé dans l'aire d'étude rapprochée.	Disposé en ligne irrégulière, les quatre éoliennes du projet éolien du Renard dépassent de la ligne d'horizon lointaine (rotor et mât) et sont donc visibles partiellement. Malgré la distance rapprochée, le rapport d'échelle des machines est en cohérence avec le paysage observé du fait des hauteurs similaires de la végétation coupant la ligne d'horizon. L'emprise visuelle verticale du projet est réduite par la topographie et la structure bocagère des paysages du territoire d'étude qui masque le bas des éoliennes. Les éoliennes R1, R2 et R4 disparaissent partiellement en arrière-plan d'un masque de branchage. En effet, quelques bouts de pales dépassent de la masse végétale et le mouvement du rotor peut être perceptible. Ainsi, malgré la proximité relative du projet éolien du Renard, les perceptions du projet sont limitées en période hivernale et le seront d'autant plus en été avec le feuillage du bocage. Le niveau d'incidence est évalué à faible.	Faible
33	GRP du Tour de la Vienne Limousine à la Grande Ferrière	1.2 km	Illustrer les effets visuels du projet éolien du Renard, des parcs et projets éoliens du territoire d'étude depuis le sentier de Grande Randonnée de Pays de la Vienne Limousine, à proximité du hameau de La Grande Ferrière, dans l'aire d'étude rapprochée.	Bien que le projet soit très proche de ce point de vue (moins de 2km), les haies arborées successives du bocage s'interposent entre l'observateur et le projet éolien du Renard. Seules les pales et le moyeu de l'éolienne R1 sont visibles, les autres éoliennes étant complètement masquées en période estivale. Cette superposition d'obstacles visuels permet de réduire considérablement l'emprise visuelle effective du projet et de maintenir un rapport d'échelle cohérent avec les machines de 180m de hauteur. Notons que les trois autres éoliennes du projet éolien du Renard se percevront en l'absence de feuillage via le mouvement des pales. Ainsi, malgré la proximité, le niveau d'incidence du projet éolien du Renard depuis ce point de vue est évalué à modéré.	Modéré
35	Sortie nord de Chez Lathus Bas	1.6 km	Illustrer les visibilitées depuis le hameau de Chez Lathus Bas, lieu de vie très proche du projet éolien du Renard.	Seules les éoliennes R1 et R2 sont visibles depuis ce point de vue, les éoliennes R3 et R4 disparaissant derrière une haie arborée de la structure bocagère des paysages. Les machines R1 et R2 sont en arrière-plan de boisements qui masquent la partie basse de l'aménagement : les pales de l'éolienne R1 sont visibles ponctuellement (rotation du rotor) et le moyeu de l'éolienne R2 dépasse de la masse végétale. Ainsi, l'emprise visuelle effective du projet éolien du Renard est considérablement réduite, se limitant à des vues partielles. Notons toutefois que si on avance en direction de Chez Lathus Haut, les deux autres machines apparaîtront également au-dessus des boisements. Ainsi, le niveau d'incidence du projet du Renard depuis ce point de vue est modéré.	Modéré
36	RD4A, sortie ouest de Chez Lathus Haut	1.5km	Illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis le hameau de Chez Lathus Haut, lieu de vie très proche du projet éolien du Renard.	Bien que situé à proximité de ce point de vue (moins de 2.2 km), le projet éolien du Renard est presque entièrement masqué par la végétation très dense du plateau de la Basse Marche. Ainsi, seuls les mouvements de pâles des éoliennes R1 et R2 sont perceptibles à l'arrière d'un masque de branchage imposant. Ce masque végétal sera d'autant plus dense en période estivale et supprimera les visibilitées sur l'éolienne R2. Les pales de l'éolienne R1 resteront partiellement visibles. Du fait de la proximité du projet, le niveau d'incidence retenu depuis ce point de vue est faible.	Faible
A	Centre de Bussière-Poitevine, abords de l'église Saint-Maurice (MH.39)	3.7 km	Illustrer les visibilitées sur le projet du Renard depuis les abords de l'église Saint-Maurice (MH.39) le long de la RD 942, dans la traversée du village.	Depuis le centre-ville de Bussière-Poitevine, seules deux éoliennes du projet éolien du Renard sont visibles dans l'axe de la RD 942. Les pales de ces machines apparaissent derrière la forêt du Défiant qui masque la partie basse de l'aménagement (mât et moyeu). Ainsi, les emprises horizontales et verticales du projet sont considérablement réduites, permettant un rapport d'échelle cohérent et les perceptions se limitent au mouvement des pales. Toutefois, l'aménagement localisé à moins de 5km, s'inscrit dans un des axes de circulation principal du village. Ainsi, malgré des visibilitées limitées, le niveau d'incidence retenu depuis ce point de vue est modéré.	Modéré
B	GRP du Tour de la Vienne Limousine au croisement avec la RD 112	565 m	Illustrer les visibilitées sur le projet depuis le GRP du Tour de la Vienne Limousine au croisement de la RD 112 (axe de circulation longeant le projet)	Bien que situé en arrière-plan d'une ligne d'horizon boisée, le projet éolien du Renard reste perceptible de façon rapprochée depuis ce point de vue. En effet, si l'éolienne R2 est partiellement masquée par la structure bocagère, trois des éoliennes dépassent largement au-dessus de la masse végétale (R1, R3, R4) avec des visibilitées sur leurs moyeux. Les éoliennes R3 et R4, les plus proches, présentent un rapport d'échelle dominant vis-à-vis de la végétation arborée et de la route. Le projet se présente toutefois selon une disposition régulière permettant une lisibilité claire du plan d'implantation. Le niveau d'incidence du projet est évalué à fort depuis ce point de vue.	Fort
C	Hameau de la Pinaudière, le long du GRP du Tour de la Vienne Limousine	3.6 km	Illustrer les visibilitées sur le projet depuis le GRP du Tour de la Vienne Limousine et depuis le hameau de la Pinaudière (lieu de vie de l'aire d'étude rapprochée)	Cadrées par des arbres ponctuels dans la structure bocagère, les éoliennes R3 et R1 du projet éolien du Renard sont visibles depuis le hameau de la Pinaudière. En effet, les éoliennes R2 et R4 sont masquées par la végétation, apparaissant uniquement en période hivernale derrière un masque de branchage. Les éoliennes R3 et R1 présentent un rapport d'échelle en cohérence avec les éléments visibles du premier plan. Au regard de la distance de moins de 4km aux machines, le niveau d'incidence du projet éolien du Renard depuis ce point de vue est évalué à modéré.	Modéré

Rappel des unités de paysages

Vallée de la Vienne et ses affluents	Vallée de la Creuse, de la Gartempe et ses affluents	Les Brandes du Poitou	Les Terres de Brandes	Les Terres Froides	La Basse Marche
--------------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	--------------------	-----------------

Tableau 14 – Synthèse des impacts réels du projet éolien du Renard à l'échelle rapprochée

Intitulé		Rappel des sensibilités	Effets paysagers réels du projet éolien du Renard	Niveau d'incidence
Aire d'étude rapprochée				
Relations visuelles et perceptions générales depuis l'aire d'étude rapprochée		Modéré	Bocage dense qui limite les visibilitées à des ouvertures plus ou moins ponctuelles sur le projet. L'incidence globale est liée à la proximité de l'aménagement.	Modéré
Paysages vécus				
Adriers	Centre-bourg	Faible	Visibilités et co-visibilités partielles depuis les sorties est et les entrées ouest du village	Faible
Bussière-Poitevine	Centre-bourg	Modéré	Visibilités partielles et ponctuelles depuis le RD 942 et depuis les abords de l'église Saint-Maurice (MH.39). Les autres visibilitées relevées ne sont pas effectives. Pas de co-visibilités	Faible
Saint-Rémy-en-Montmorillon	Hameau de la commune de Lathus-Saint-Rémy	Faible	Visibilités partielles concentrées à la RD 10, autour du stade. Pas de co-visibilité.	Faible
La Grande Ferrière	Hameau de la commune de Lathus-Saint-Rémy	Faible	Visibilités partielles depuis la RN 147 en arrière-plan de des haies bocagères. Visibilités sur l'éolienne R1 depuis le hameau. Pas de co-visibilité.	Modéré
Entrefin	Hameau de la commune d'Adriers	Faible	Visibilités très partielles (bout de pales) depuis le hameau, perceptions en hiver en arrière-plan des branchages. Pas de co-visibilité.	Faible
Le Ruisseau, La Guingauderie, Le Bois de l'Age	Hameau de la commune d'Adriers	Fort	Larges visibilitées rapprochées depuis ces hameaux. Eoliennes prégnantes. Pas de réelles co-visibilités du fait du bocage.	Fort
Frompetard, Chez Souchaud, Salvart	Hameau de la commune d'Adriers	Modéré	Visibilités rapprochées, grandement atténuées par la végétation (fenêtres ponctuelles, perceptions hivernales) Pas de co-visibilité.	Modéré
Le Charraud, La Frété, Lépinay	Hameau de la commune d'Adriers	Faible	Quelques perceptions très ponctuelles d'arrière-plan de végétation (perceptions hivernales). Co-visibilités ponctuelles depuis la rive gauche de la Franche-Doire et les hameaux de La Pinaudière, Le Cluzeau, La Davidière, La Fayolle, Loutre.	Faible
La Pinaudière, Le Cluzeau, La Davidière, La Fayolle, Loutre	Hameau de la commune d'Adriers	Modéré	Visibilités ponctuelles au sein d'ouvertures ponctuelles dans les haies bocagères. Pas de co-visibilité.	Modéré
Le Poumaret,	Hameau de la commune de Bussière-Poitevine	Fort	Visibilités effectives très rapprochées depuis plusieurs points du hameau. Pas de co-visibilité.	Fort
Chez Champleau	Hameau de la commune de Bussière-Poitevine	Fort	Visibilités rapprochée et partielles depuis la route d'accès au hameau (limite nord-est). Absence de vue depuis le cœur du hameau.	Modéré
Chez Lathus-Haut	Hameau de la commune de Bussière-Poitevine	Modéré	Visibilités partielles (bouts de pales de la R1) depuis la RD4a et depuis les abords des habitations. Pas de co-visibilité.	Faible
Chez-Lathus-Bas	Hameau de la commune de Bussière-Poitevine	Faible	Visibilités partielles sur la R1 et la R2 en sortie de hameau en direction de Chez Lathus Haut. Pas de co-visibilités.	Modéré
Bussière-Poitevine	Eglise Saint-Maurice (MH.39)	Modéré	Visibilités partielles le long de la RD 942, aux abords de l'édifice. Pas de co-visibilité.	Faible
Plaisance	Dolmen de Chiroux dit La Pierre-Levée et son tumulus (MH.26)	Faible	Perceptions partielles d'arrière-plan de végétation (perceptions hivernales). Pas de co-visibilité.	Faible
GRP de la Vienne-Limousine		Fort	Visibilités prégnantes aux abords du projet éolien, à proximité des hameaux du Ruisseau, La Guingauderie et le Bois de l'Age.	Fort
Adriers	Etang d'Adriers	Faible	Pas de visibilité ou de co-visibilité.	Faible

IX.4. Les incidences du projet sur le réseau viaire

Le réseau viaire permet une découverte dynamique des paysages du territoire d'étude et sera donc abordé par séquence paysagère. Ainsi, sont évalués les tronçons routiers pour lesquels les paysages observés seront impactés par des visibilitées sur les éoliennes du projet éolien du Renard.

Notons que le nombre d'information reçue par l'œil augmente avec la vitesse. Au-delà d'une certaine quantité, le cerveau opère une sélection et ne retient que les éléments nécessaires à l'activité en cours. C'est pour cela qu'avec la vitesse de déplacement, le conducteur d'un véhicule voit son champ visuel se réduire, supprimant progressivement la vision périphérique pour se concentrer sur l'axe de la route.

De la même manière, avec l'augmentation de la vitesse, les informations du premier-plan défilent trop rapidement pour être assimilées et le regard a tendance à se porter sur un arrière-plan immobile ou plus lent. Les détails des paysages s'effacent au profit des grands repères visuels qui deviennent des éléments majeurs pour se repérer dans l'espace.

Ainsi, dans ce territoire bocager, lorsque la densité des haies de bord de route est faible, les branchages ne suffisent pas à masquer le second plan qui défile plus lentement. Le parc éolien du Renard peut donc être perceptible.

IX.4.1 Les routes d'importance primaire et secondaire

IX.4.1.1. Les voies primaires

- **La RN 147**

La RN 147 est concernée par des visibilitées sur les éoliennes du Renard entre la Grande Ferrière et Moulismes, sur plusieurs séquences où le bocage s'ouvre et permet des vues d'ensemble sur les paysages des Terres Froides. Ces séquences d'appréhension du territoire et du projet sont entrecoupées par de longs couloirs où les haies arborées de bord de route réduisent les perceptions. Si les visibilitées directes ne sont pas possibles (haie claire), le projet se perçoit localement à travers les branchages. Avec la vitesse de circulation, le premier plan défile rapidement et permet de percevoir le projet en arrière-plan. Cela est d'autant plus vrai aux abords du projet éolien (La Grande Ferrière) où les perceptions sont alors importantes. Notons toutefois qu'en période estivale, le feuillage atténue voire efface ces perceptions. Au regard des zones de visibilitées localisées à l'aire d'étude rapprochée, le **niveau d'incidence** du projet sur cet axe de circulation majeur est évalué à **modéré**.

- **RD 942**

Depuis l'aire d'étude éloignée, la RD 942 est concernée par quelques vues partielles localisées (Cf. **photomontage n°28 du carnet de photomontages**). Toutefois, avec la vitesse de circulation, ces perceptions partielles du projet éolien du Renard (bout de pales) se confondent avec la végétation et font partie des éléments de détail. Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les visibilitées sur l'aménagement se concentrent effectivement dans le centre bourg de Bussière-Poitevine et à la sortie du village (Cf. **photomontage n°11 du carnet de photomontages**). Toutefois ces visibilitées restent partielles et localisées, c'est-à-dire qu'avec la vitesse de circulation, elles passent rapidement. Ainsi, le **niveau d'incidence** du projet éolien sur cet axe de circulation est **faible**.

- **RD 727**

Située dans l'aire d'étude éloignée, la RD 727 est très peu concernée par des visibilitées en direction du projet éolien du Renard. Avec la distance importante et les nombreux obstacles visuels liés aux paysages observés, seuls les bouts de pales dépassent très localement au-dessus de l'horizon boisé. Ainsi, avec la vitesse de circulation, les effets sont considérés négligeables et le **niveau d'incidence** est **nul**.

IX.4.1.2. Les voies secondaires

- **RD 11**

La RD 11 est concernée par des visibilitées localisées sur le projet éolien du Renard ainsi que par des perceptions en arrière-plan des branchages mettant en relation visuelle le projet et la vallée de la Petite Blourde. En effet, entre Moussac et l'Isle-Jourdain, la RD 11 se trouve sur une « langue » de plateau comprise entre la vallée de la Vienne et la vallée de la Petite Blourde. Cette situation de basculement plateau/vallée est à l'origine de ces perceptions sur le projet. Les éoliennes dépassent au-dessus du plateau des Terres Froides et bien que les branchages le masquent ponctuellement, il est perceptible à l'horizon. La distance est importante ce qui atténue très fortement les effets visuels. Globalement, l'**incidence** du projet éolien du Renard sur la RD 11 est **faible**.

- **RD 54**

Sur cet axe, les visibilitées partielles sur le projet éolien du Renard sont régulières (bouts de pales) et prennent de l'ampleur à la sortie du village de Le Dorat et aux abords de Lathus Saint-Rémy (Cf. **Photomontage n°13 du carnet de photomontage**). A l'approche de ces deux lieux de vie, l'axe permet des vues lointaines sur le projet éolien au sein d'ouvertures visuelles notables dans un territoire caractérisé par le bocage. Sur le reste du tronçon, il s'agit plutôt de perceptions lointaines et localisées associées aux paysages d'arrière-plan qui apparaissent avec la vitesse de circulation. Malgré cela, avec la distance importante, le bocage du second ou troisième plan masque régulièrement le projet. Ainsi, les séquences concernées par des visibilitées importantes sont localisées et le projet éolien du Renard est éloigné. Son **niveau d'incidence** sur la RD 54 est donc **faible**.

- **RD 729**

Traversant l'aire d'étude rapprochée, la RD 729 est concernée par des visibilitées effectives sur le projet éolien du Renard, à l'approche d'Adriers : au nord du village, autour du hameau de La Varenne (Cf. **photomontage n°31 du carnet de photomontage**) ainsi qu'au sud-ouest du village, où le projet est en co-visibilité indirecte la silhouette d'Adriers. Sur le reste de l'aire d'étude rapprochée, les tronçons sont exclus de la ZIV du projet éolien du Renard. Sur l'aire d'étude éloignée, les visibilitées sont extrêmement partielles (bout de pales) et ne sont donc pas appréhendables avec la vitesse de circulation ou sont inexistantes (Cf. **photomontage n°30 du carnet de photomontage**). Ainsi, le **niveau d'incidence** du projet sur cette route est **faible**.

- **RD 10**

Cette route est particulièrement concernée par des visibilitées sur le projet éolien du Renard, tout au long de sa traversée de l'aire d'étude rapprochée. Bien que ponctuellement les vues puissent être masquées plus ou moins partiellement par la végétation, le projet constitue un repère paysager régulier de cet axe de circulation (Cf. **photomontages n° 10, 1, 4 et 12 du carnet de photomontage**). La présence du projet s'atténue progressivement avec la distance en période estivale, la végétation de bord de route masquera régulièrement l'aménagement. Le **niveau d'incidence** est **modéré**.

- **RD 107**

La RD 107 est un axe de l'aire d'étude rapproché concerné par des visibilitées régulières sur le projet éolien du Renard. En effet, les haies de bord de route sont relativement basses et les éoliennes sont visibles au-dessus du bocage d'arrière-plan. Le bas des mâts est donc masqué par la masse végétale. Les visibilitées s'atténuent progressivement en direction de Bussière-Poitevine, devenant plus irrégulières du fait de la topographie. Toutefois le parc constitue un repère paysager de cet axe de circulation et le **niveau d'incidence** est **modéré**.

- **RD 4**

En grande partie situé hors de la ZIV du projet éolien du Renard, cet axe ne possède pratiquement pas de vues sur le projet éolien du Renard. Ce dernier est parfois perceptible en arrière-plan des branchages mais au regard de la distance de la RD 4, il reste globalement assez discret. Ainsi, les effets sont très faibles et le **niveau d'incidence** du projet est **faible**.

- **RD 112**

Desservant les hameaux proches du projet, la RD 112 passe au pied des éoliennes du Renard. Les machines étant réparties en bouquet d'un seul côté de cette route, l'effet frontal d'un mur de machine est évité. L'**incidence** reste toutefois **forte** du fait de la grande proximité du projet (moins de 150m) et de la prégnance des machines de 180m de hauteur. Un effet ponctuel de surdominance est à relever.

IX.4.2 Le réseau ferroviaire

La voie ferrée reliant Limoges-Bénédictines à Poitiers est concernée par des visibilitées et perceptions au caractère ponctuel et partiel. Toutefois, le projet éolien du Renard est implanté à une distance importante (entre 11 et 19 km) ce qui permet d'atténuer les effets visuels du projet. Le **niveau d'incidence** du projet sur cette voie est **faible**.

IX.4.3 Les chemins de randonnée

- **GRP de la Vienne-Limousine**

Le GRP de la Vienne Limousine passe à proximité du projet éolien du Renard, traversant le territoire d'étude d'ouest en est entre le hameau de Frété et la forêt du Défiant. De ce fait, les visibilitées qu'il aura sur le projet éolien du Renard seront similaires à celles des hameaux du Ruisseau et de la Guingauderie. L'**incidence** est donc **forte**. Notons toutefois qu'à l'ouest d'Adriers, ce chemin de randonnée passe déjà à proximité d'éoliennes existantes, entre les parcs éoliens d'Adriers Energies et d'Adriers Terres Froides.

- **Sentier de randonnée locaux**

Le sentier de la « **Font du Loup** » est concerné par des vues partielles et localisées sur le projet éolien du Renard. Malgré la proximité, de nombreux secteurs sont complètement exclu de la ZIV du projet éolien du Renard. Le **niveau d'incidence** du projet sur ce sentier est **faible**.

Le sentier des « **Chaumes du Chapitre** » est concerné par des visibilitées rapprochées sur le projet éolien du Renard, notamment depuis les hameaux de l'aire d'étude rapprochée qu'il traverse (Cf. état initial). A pied, les haies bocagères de bord de chemin bloquent une partie des vues et le bocage des plans suivants masquent le bas de l'aménagement. Toutefois, les machines imprégneront les paysages de ce secteur d'étude et le **niveau d'incidence** est **modéré**.

Rappelons que les sensibilités de la RD 951 et du GR 48 ont été évaluées négligeables dès l'état initial. Leur niveau d'incidence est donc nul.

Intitulé	Rappel des sensibilités	Effets réels du projet éolien du Renard	Bilan des incidences
RN 147	Modéré	Vues ponctuelles au sein d'ouvertures visuelles et perceptions en arrière-plan des haies.	Modéré
RD 942	Modéré	Sur l'aire d'étude éloignée, vues très partielles et ponctuelles. Vues partielles et localisées autour de Bussière-Poitevine.	Faible
RD 727	Faible	Pas de visibilité.	Nul
RD 11	Faible	Vues localisées et partielles depuis le tronçon entre Moussac et l'Isle Jourdain.	Faible
RD 54	Faible	Vues localisées et partielles, notamment aux abords de Le Dorat et de Lathus-Saint-Rémy	Faible
RD 729	Modéré	Tronçons concernés par des vues autour d'Adriers. L'axe met en co-visibilité indirecte la silhouette bâtie d'Adriers avec le projet.	Faible
RD 10	Modéré	Visibilitées rapprochées depuis le tronçon entre Saint-Rémy-en-Montmorillon et Adriers. Le projet constitue un repère paysager au sein de cet axe.	Modéré
RD 107	Modéré	Visibilitées partielles rapprochées sur le projet et perceptions des parcs existants. Le projet constitue un repère paysager au sein de cet axe.	Modéré
RD 4	Faible	Très peu de vues, très localisées. Perceptions à l'arrière des branchages.	Faible
RD112	Fort	Borde le projet, et passe au pied des machine (moins de 150m). Effet ponctuel de surdominance.	Fort
Réseau ferroviaire	Faible	Visibilitées ponctuelles, partielles et éloignées (entre 11 et 19km)	Faible
GR de Pays du Tour de la Vienne-Limousine	Fort	Passage à proximité de l'aménagement, avec des vues similaires à celles des hameaux des étangs (nord du projet).	Fort
Sentier « La Font au Loup »	Faible	Peu de visibilitées effectives du fait de la présence de la forêt du Défiant	Faible
Sentier « Chaumes du Chapitre »	Modéré	Visibilitées rapprochées notamment depuis les hameaux proches du projet.	Modéré

IX.5. Les incidences du projet à l'échelle immédiate

IX.5.1 L'agencement dans le territoire bocager

À cette échelle les incidences sont automatiquement fortes car les éoliennes sont visibles sur toute leur hauteur et dominant largement les parcelles agricoles et le réseau de haies bocagères.

Le site d'implantation retenu est favorable d'un point de vue paysager à l'accueil d'un parc éolien. Les éoliennes seront compatibles avec l'occupation agricole et ainsi l'identité bocagère du territoire ne sera pas remise en cause. Le parc éolien du Renard ne supprimera pas le paysage existant mais le fera évoluer. L'identité paysagère du plateau des Terres Froides ne sera pas dégradée, cela est aussi lié au fait que le projet soit de taille raisonnée (4 machines seulement).

L'agencement éolien finalement retenu paraît cohérent. L'agencement offre une organisation rationnelle des éoliennes regroupées en « paquet » d'un seul côté de la RD 112. Notons que cette dernière offre des vues totales sur le projet.

Les dessertes correspondent prioritairement à des sentiers agricoles ou forestiers existants, ce qui reste en cohérence avec l'organisation paysagère interne du site d'implantation.

Les lignes électriques d'évacuation de la production seront enfouies et il n'y aura aucune construction annexe outre les postes de livraison. Les chemins d'exploitation du parc éolien utilisent prioritairement des tracés de chemins agricoles déjà existants, simplement renforcés et élargis.

Les équipements électriques nécessaires au parc éolien peuvent brouiller et complexifier la lecture du paysage. Ils ont aussi tendance à donner une nouvelle échelle de lecture non adaptée aux turbines. C'est pourquoi les transformateurs des éoliennes (et autres équipements électriques nécessaires) seront installés à l'intérieur des nacelles. Notons, qu'il n'y aura que 2 postes de livraison en plus des éoliennes dont le revêtement extérieur sera choisi pour assurer une intégration qui soit la plus discrète possible.

IX.5.2 Les incidences liées à la phase chantier

Pendant l'exécution des travaux, la présence de bennes, zones de dépôts et engins de chantier peut occasionner une incidence visuelle importante sur le paysage proche.

Les incidences paysagères liées au chantier sont fortes mais concentrées sur cette échelle immédiate peu sensible (parcelles agricoles), notamment pendant toute la phase de création des plateformes. Notons que la période de levage des mâts a une incidence paysagère plus lointaine puisque les éléments verticaux (mâts des éoliennes et grues) sont visibles de loin. Ces incidences sont comparables aux incidences finales du projet. Les incidences paysagères liées aux travaux de défrichement permanent seront minimisées car le réseau de sentiers agricoles et forestiers, préexistant au projet, sera utilisé, limitant ainsi les coupes.

L'incidence du projet liée au chantier est forte, mais elle est temporaire. Notons que le contexte bocager permet d'atténuer les incidences aux échelles plus éloignées.

IX.5.3 Les incidences liées aux postes de livraison

Les postes de livraison, éléments annexes, sont situés côte à côte le long de la RD 112. Ces emplacements déterminés pour des contraintes techniques s'adaptent aux infrastructures existantes tout en étant au plus près des éoliennes (cela permet de les rattacher à une ligne structurante ce qui est plus cohérent qu'une localisation détachée du reste du projet).

Les visibilité sur les postes de livraison étant limitées aux abords immédiats du projet, ces derniers font l'objet d'une incidence paysagère faible. Pour limiter leur perception visuelle, le revêtement extérieur reprendra les caractéristiques de l'architecture locale des Terres Froides : façades de couleur gris sombre (parement de type moellons de granit) et toiture de tuile canal de teinte rouge (terre cuite).

IX.5.4 Les incidences liées au défrichement/déboisement

Des coupes permanentes liées au chantier, à l'acheminement des machines (pales) et au fonctionnement du parc seront nécessaires : des défrichements de haies bocagères, à plusieurs points du site, sera opéré le long des voies d'accès. Les coupes intervenant aux entrées des voies d'accès aux éoliennes seront les plus visibles depuis la RD 112.

La phase fonctionnement nécessitera également des coupes permanentes autour de l'éolienne R2, au niveau de la plateforme de grutage mais aussi au niveau de la base pour les fondations de l'éolienne et des voies d'accès.

Sur les chemins d'accès et les plateformes créés, le sol sera revêtu d'un revêtement stabilisé en graves de teinte claire.

Les haies défrichées de manière permanente représentent au total environ 350 m linéaire en phase fonctionnement ce qui est négligeable au regard du bocage dense qui couvre le site d'étude. Ainsi, la grande majorité des haies sera maintenue et continuera de caractériser le paysage de l'aire d'étude rapprochée.

IX.5.5 Les incidences du projet liées au paysage nocturne

Remarque :

L'arrêté du 23 avril 2018 fixe les exigences relatives à la réalisation et au suivi du balisage des obstacles fixes à la navigation aérienne notamment des éoliennes terrestres et maritimes. Il abroge et remplace les trois arrêtés précédents. Le texte entrera en vigueur le 1er février 2019.

Afin d'assurer la sécurité vis-à-vis de la navigation aérienne, les éoliennes d'un parc éolien doivent être dotées d'un balisage lumineux, assuré par des feux à éclats de couleur blanche le jour, et de couleur rouge la nuit. Ces feux doivent être installés sur le sommet de la nacelle et doivent assurer une visibilité de l'éolienne dans tous les azimuts. Les éclats des feux doivent être synchronisés, de jour comme de nuit.

- En **jour**, toutes les éoliennes constituant la périphérie du champ éolien doivent être balisées. Sous certaines conditions (distance, altitude), le balisage peut donc se limiter aux éoliennes dites « périphériques ».
- Toutes les éoliennes d'un même parc doivent posséder un balisage **nocturne**. Toutefois, il est fait la distinction entre les éoliennes dites « principales » et dites « secondaires » : les éoliennes situées au niveau des sommets du polygone constituant la périphérie du champ éolien sont des éoliennes principales. L'intensité du balisage peut alors varier de forte à moyenne selon si ce sont des éoliennes principales ou secondaires.

Pour les éoliennes périphériques, s'ajoutent des feux intermédiaires de faible intensité situés à 45m du sol pour des éoliennes comprises entre 150 et 200m de hauteur. Ils sont implantés de manière à être visibles dans tous les azimuts.

Si ce balisage est rendu obligatoire pour des raisons de sécurité, les clignotements lumineux d'un parc éolien sont perceptibles de loin et peuvent avoir des effets sur les paysages nocturnes. Actuellement, les vues nocturnes sur le site du projet sont caractéristiques celle d'un plateau bocager agricole et sont donc non éclairées. La lumière rouge changera significativement le paysage nocturne et rappellera la présence des éoliennes même depuis les points de vue éloignés. Ainsi, **l'incidence liée au paysage nocturne est forte et permanente**. Notons toutefois que les feux pourront être synchronisés avec les parcs éoliens existants des Terres Froides et d'Adriers Energies. Notons également que le plateau des Terres Froides n'accueille pas de manifestations culturelles nocturnes spécifiques (spectacles pyrotechniques, feux d'artifice, balades nocturnes, etc.) et donc ne présente pas d'enjeux spécifique vis-à-vis des balisages lumineux.

En journée, les éoliennes sont dotées d'un balisage lumineux correspondant à un feu à éclat blanc clignotant, ce balisage possède une incidence paysagère négligeable car très difficilement visible.